



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Rapport d'activité 2016

Table des matières

AVANT-PROPOS	5
LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS	7
La composition du Conseil Supérieur des Sports.....	7
Les activités.....	7
LE COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS.....	9
LE FINANCEMENT DU SPORT DE COMPETITION.....	10
Les aides financières et les subsides aux fédérations et aux sociétés sportives.....	10
La répartition des crédits en 2015.....	10
Les crédits pour subsides en 2016	12
Le congé sportif	16
Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs.....	16
Les mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières	17
Le congé sportif pour dirigeants et arbitres	20
LE SPORT-LOISIR.....	22
Le Calendrier du sport-loisir	22
La campagne « Fitness-Pass » – Journées Nationales	22
Le brevet sportif national	23
Les mesures en faveur du bénévolat dans le sport	25
Wibbel an Dribbel	27
« Sport-Santé »	30
La deuxième Semaine européenne du Sport (European Week of Sports – EWoS).....	31
La sauvegarde du patrimoine sportif	33
Le plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen ».....	34
LES RELATIONS INTERNATIONALES	41
L'Union européenne et Conseil de l'Europe.....	41
La réunion des directeurs des sports (NL).....	41
La réunion des directeurs des sports (SVK).....	41
Le conseil des ministres des sports à Bruxelles (mai).....	41
Le conseil des ministres des sports à Bruxelles (novembre).....	41
La conférence internationale sur la lutte antidopage	42
Les réunions des groupes d'experts du Conseil de l'UE	42
Le Conseil de l'Europe.....	43
La réunion CAHAMA-APES-T-RV	43
La 14 ^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport.....	43
LE MEDICO-SPORTIF	44
Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition.....	44
L'examen médical des jeunes sportifs du Sportlycée.....	45

L'examen médical des sportifs d'élite.....	45
Le service Sport/Handicap	45
La convention avec le Centre Hospitalier (CHL).....	46
Le contrôle antidopage	46
Les contacts internationaux	47
LES BASES NAUTIQUES.....	48
Lultzhausen	48
Liefrange	48
L'EQUIPEMENT SPORTIF	50
Le huitième programme quinquennal.....	50
Le neuvième programme quinquennal.....	50
Le dixième programme quinquennal	51
Le programme SAPS	52
L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS.....	54
Le stade multisports	54
La salle de sports.....	54
Les autres infrastructures.....	54
Les statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS.....	54
L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS – ENEPS.....	56
Les formations des cadres techniques des fédérations sportives	56
La formation continue en collaboration avec le SCRIPT / IFEN	58
L'action « Kanner staark maachen»	58
Les projets européens	59
Le Pool interrégional du Sport.....	59
Le European Qualification Framework (EQF)	59
LE SPORTLYCEE	60
Le Sportlycée et les Centres de Formation	60
Le nombre d'élèves au Sportlycée.....	61
Le financement.....	61
La coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie.....	62
D'COQUE	63
Les activités.....	63
Le sport fédéral et scolaire.....	63
Le sport-loisir	64
Les activités business et les grandes manifestations	65
L'Horeca et les stages	65
Les travaux et investissements	66
LES STATISTIQUES	69

AVANT-PROPOS

2016 : un cru d'exception !

Rarement auparavant une année sportive aura été autant prolifique en événements majeurs et en performances remarquables que l'année 2016, qui a ainsi consacré bon nombre de monuments du sport international :

- Michael Phelps, 23 fois médaillé d'or, installé désormais en haut de l'Olympe ;
- Usain Bolt, qui a conquis aux Jeux de Rio ses 7^e, 8^e et 9^e médailles d'or olympiques ;
- Cristiano Ronaldo, enfin couronné avec le Portugal comme champion d'Europe ;
- Novak Djokovic, enfin vainqueur à Roland Garros ;
- Martin Fourcade, quadruple champion du monde en biathlon ;
- Chris Froome, vainqueur pour la 3^e fois du Tour de France et Peter Sagan, champion du monde de cyclisme pour la 2^e année consécutive !

L'année 2016 aura révélé aussi de nouveaux champions pleins de fraîcheur :

- Angélique Kerber, victorieuse des Internationaux d'Australie et de l'US Open ;
- Simone Biles, quadruple championne olympique en gymnastique artistique ;
- Elaine Thompson, première sprinteuse du siècle à réaliser le doublé olympique sur 100 et 200 mètres ;
- Nico Rosberg, champion du monde de formule 1, de père en fils ;
- Wayde Van Niekerk, entré dans la légende de l'athlétisme mondial en effaçant le record mythique sur 400 mètres de « La Loco de Waco », Michael Johnson.

Côté luxembourgeois, nos meilleurs athlètes indigènes ont brillé eux aussi sur la scène internationale, prouvant une nouvelle fois qu'ils font partie de nos meilleurs ambassadeurs à travers le monde :

- Gilles Muller, 1/8 finaliste aux JO de Rio, double finaliste et 4 fois demi-finaliste sur le circuit ATP ;
- Bob Jungels, porteur du maillot rose 60 ans après Charly Gaul et 6^e du Giro, champion du monde contre la montre par équipes, vainqueur d'étape au Tour d'Oman et 3^e de Tirreno-Adriatico ;
- Jempy Drucker, vainqueur de la 16^e étape de la Vuelta et du prologue du Tour de Luxembourg ;
- Christine Majerus, championne du monde du contre la montre par équipes, vainqueur de la classique du Morbihan, de Dwars door Westhoek et d'une étape de l'Aviva Womens Tour ;
- Tom Habscheid, vice-champion d'Europe au lancer du disque en sports paralympiques ;
- Ni Xia Lian, 1/8 finaliste aux JO de Rio et aux championnats d'Europe ;
- nos joueuses de tennis de table, 26^{es} du championnat du monde par équipes et désormais admises parmi l'élite mondiale ;
- les éclats, çà et là, de nos meilleurs nageurs et nageuses, épéistes, judokas, cavalières ou tenniswomen tout comme plusieurs résultats remarquables de nos équipes nationales dans les sports collectifs,

ont porté haut les couleurs luxembourgeoises sur les cinq continents et tenu en haleine leurs nombreux supporters au Luxembourg.

Au plan politique, et sur la lancée des travaux durant la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2015, l'année 2016 aura vu se poursuivre les efforts entamés dans l'intérêt de :

- la promotion de l'éducation physique à l'école, incluant la motricité dans la petite enfance ;
- la double-carrière dans le sport ;
- la dimension économique du sport ;
- l'intégration par le sport des personnes défavorisées, notamment des migrants.

Sur un plan législatif, dans le domaine des infrastructures sportives, une 2^e liste de projets à subventionner dans le cadre du 10^e programme quinquennal d'équipements sportifs a été approuvée par règlement grand-ducal, épuisant ainsi la dotation globale des 100 millions d'euros dudit programme.

Le règlement grand-ducal concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées a été révisé et actualisé.

Dans l'intérêt du sport de compétition et du sport de haut niveau, les travaux ont été intensifiés en concertation avec le COSL et la Coque pour la mise en place d'un centre d'excellence d'entraînement et de récupération des sportifs d'élite d'ici à fin 2018.

Par ailleurs, le statut juridique d'un futur centre national olympique et sportif luxembourgeois est en préparation en concertation avec tous les partenaires concernés par ce projet, toujours dans l'intérêt du sport de compétition de haut niveau.

Enfin, pour parer l'abandon des chèques service accueil (CSA) au bénéfice du mouvement sportif, et dans le souci majeur de promouvoir et de soutenir de manière plus efficace le bénévolat, un nouveau règlement grand-ducal concernant les subsides accordés aux clubs sportifs a été élaboré et mis en œuvre avec effet au 1^{er} janvier 2017. Ce règlement couvre à la fois les subsides de base accordés aux clubs pour leur bon fonctionnement et le subside dit « subside qualité+ » nouvellement accordé aux clubs pour soutenir et promouvoir davantage encore que par le passé l'encadrement de qualité des jeunes licenciés jusqu'à 15 ans inclus.

LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS

La composition du Conseil Supérieur des Sports

Le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 1990 détermine l'organisation du Conseil Supérieur des Sports en exécution de la loi sportive en vigueur du 3 août 2005.

Le mandat du Conseil Supérieur des Sports a été renouvelé en date du 28 février 2014 pour quatre ans. Depuis lors, et jusqu'au 24 janvier 2017, le Conseil était composé comme suit :

- membres du bureau:

Mme Véronique LINSTER, présidente,
M. Marc MATHEKOWITSCH, vice-président,
M. Jean-Louis MARGUE, vice-président et délégué du COSL,
M. Christian DIEDERICH, secrétaire général,

- délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois:

M. Dan DAX, secrétaire général et délégué du COSL au bureau,
M. Paul MARCY, membre du Conseil d'administration,

- délégués nommés en raison de leurs compétences dans le sport:

M. Jos FABER,
M. Raymond HASTERT,
M. Francis JEITZ,
Mme Karin MAYER,

- représentants de départements ministériels:

M. Alain DUSCHÈNE, représentant du Ministère de la Défense,
M. le Dr. Robert GOERENS, représentant du Ministère de la Santé,
Mme Claude SEVENIG, représentante du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,

- secrétaire administratif:

M. Carlo HASTERT du Ministère des sports.

Les activités

Au cours de six réunions plénières en 2016, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a présenté ses considérations quant aux problèmes ponctuels qui se posent en matière de l'octroi de congé sportif.

Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil a :

- analysé le budget du Ministère des sports sur la base de l'avis du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et des priorités définies dans le document du COSL intitulé « concept intégré pour le sport au Grand-Duché de Luxembourg » ;

- pris note du plan de développement national du sport, élaboré par le COSL dans la lignée de la publication du « concept intégré pour le sport au Grand-Duché de Luxembourg », et a proposé sa collaboration pour une mise en œuvre des mesures prioritaires revendiquées par l'organisme central, à savoir :
 - le financement du sport de manière générale ;
 - la réalisation d'un centre national olympique et sportif luxembourgeois (Olympia-Stützpunkt) ;
 - la réglementation, la reconnaissance et la valorisation des métiers du sport ;
 - la mise en place de conditions favorables à l'éducation non formelle de la motricité et de l'activité physique et sportive dans les services d'éducation et d'accueil ;
 - le développement de l'activité physique et sportive au niveau de l'enseignement ;
 - l'accessibilité et le développement des infrastructures de qualité pour le sport de haut niveau.

- tiré le bilan sur les travaux de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE et procédé à un large échange de vues sur les suites à donner aux 4 priorités y traitées à savoir :
 - la promotion de la motricité et de l'activité physique des enfants en bas âge ;
 - la dimension économique du sport ;
 - la double carrière des sportifs ;
 - l'intégration à travers le sport ;

- avisé le règlement grand-ducal établissant une 2^e liste de projets à subventionner dans le cadre du 10^e programme quinquennal d'équipement sportif ;

- avisé le règlement grand-ducal révisé concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées ;

- avisé le nouveau règlement grand-ducal concernant les subsides accordés aux clubs sportifs affiliés auprès d'une fédération sportive agréée. Ce règlement couvre, à partir de 2017, les subsides de base accordés aux clubs pour leur bon fonctionnement et le subside dit « qualité+ » accordé aux clubs pour l'encadrement des jeunes jusqu'à 15 ans inclus ;

- procédé à un premier échange de vues sur la proposition de loi du député N. Kemp-Arendt sur les sportifs d'élite de niveau mondial et modifiant la loi du 3 août 2005 concernant le sport ;

- pris bonne note de la présentation des projets de réaménagement et de modernisation du site de l'INS ;

- et a eu droit à un debriefing détaillé de la part du directeur technique du COSL sur les Jeux Olympiques de Rio 2016.

LE COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS

Dans le cadre des contacts réguliers entre les autorités publiques et le mouvement sportif, le ministre des Sports, entouré de ses collaborateurs, a accueilli le président du COSL avec sa délégation pour une entrevue à l'Institut National des Sports en date du 29 juin 2016.

Les échanges ont porté sur nombre de sujets d'actualité à commencer par la présence d'une délégation luxembourgeoise forte de 9 à 11 athlètes aux Jeux Olympiques de Rio en août 2016. Dans ce contexte, le COSL s'est montré reconnaissant du soutien du gouvernement à la fois dans le cadre de la préparation olympique des athlètes que sur le plan de l'appui logistique sur place à Rio. S'agissant de la présence luxembourgeoise aux jeux paralympiques en septembre 2016, également à Rio, le ministère des sports et le COSL ont convenu de rester en étroite concertation avec le « Luxembourg Paralympic Committee » (LPC) afin d'accompagner au mieux la participation grand-ducale à ces jeux.

Dans le cadre de l'élaboration finale du budget de l'État pour l'exercice 2017, le ministre fera siennes les préoccupations du COSL pour la mise en œuvre de premières mesures concrètes du concept intégré pour le sport au Luxembourg élaboré par le COSL en 2014, alors que l'importance du sport dans la société et son impact pour cette dernière méritent davantage de considération aux yeux du COSL. Les démarches en cours à cet égard, notamment dans le suivi des priorités de la présidence luxembourgeoise de l'UE durant le 2^e semestre de 2015 concernant la double-carrière et l'intégration par le sport, voire encore la prise de conscience nouvelle en faveur du sport au niveau du « Nation Branding » sont suivies avec intérêt et accompagnées de manière proactive par le COSL.

Toutefois, le COSL a vivement regretté la fin de non-recevoir enregistrée quant à sa demande réitérée de pouvoir bénéficier d'un soutien revu à la hausse de la part de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte, demande qu'il entend bien relancer en temps voulu.

Le COSL et le ministère des sports se sont félicités en revanche quant à leur collaboration très constructive ayant mené à l'élaboration des nouveaux projets de règlements grand-ducaux portant révision de l'examen médico-sportif, d'une part, et de l'attribution du nouveau subside « qualité+ » dans l'intérêt des associations sportives pour le travail accompli au service des jeunes, d'autre part.

À propos de la promotion du sport d'élite, notamment à travers la mise en place d'un futur centre national olympique et sportif luxembourgeois, le COSL s'est dit satisfait des développements récents auxquels il a été étroitement associé, soucieux surtout d'une bonne coordination du dossier entre tous les partenaires et parties prenantes impliqués. Le COSL a renouvelé par ailleurs son souhait de pouvoir renforcer à court terme ses propres structures, et ceci dans l'intérêt primaire des fédérations, par l'engagement de personnel approprié supplémentaire.

Enfin, le ministère des sports et le COSL ont salué la mise à disposition d'espaces supplémentaires dans l'intérêt des fédérations au sein de la Maison des sports après des démarches communes menées ces derniers temps.

LE FINANCEMENT DU SPORT DE COMPETITION

Les aides financières et les subsides aux fédérations et aux sociétés sportives

Les données de l'exercice 2016 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2017 par les organismes sportifs. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2015 et indique les fonds disponibles en 2016 dont l'attribution reste similaire.

Tableau de l'évolution des aides financières

(articles budgétaires : 33.010, 33.012, 33.013, 33.014, 33.019, 33.020 et 33.021)

en euros

Exercice	CREDIT 33.021	CREDIT 33.022	CREDITS 33.010 (et 33.012 *)	CREDIT 33.013	CREDIT 33.020	CREDIT 33.014	CREDIT 33.019	TOTAL DES AIDES	Variation en % (+/-)
	Fonctionnement des fédérations	Entraînement fédéral	Subsides ordinaires et extra-ordinaires	Cadres administratifs et entraîneurs nationaux	Programmes sportifs ; armée, prép. Ol.	Mesures de promotion du sport d'élite	Subside au COSL pour l'organisation des JPEE (**)		
2000	421.419	570.155	463.562	136.342	185.920	--	--	1.777.398	1,41
2001	442.490	594.944	489.410	178.484	190.000	--	--	1.895.328	6,63
2002	470.000	621.600	510.789	266.487	220.624	--	--	2.089.500	10,24
2003	492.000	659.000	549.000	336.589	323.185	--	--	2.359.774	12,93
2004	522.000	707.600	587.450	416.375	345.847	--	--	2.579.272	9,30
2005	542.000	742.500	615.000	480.000	337.500	--	--	2.717.000	5,34
2006	565.000	796.250	675.500	557.750	362.500	--	--	2.957.000	8,83
2007	565.000	859.500	655.500	595.250	375.000	--	--	3.050.250	3,15
2008	565.000	1.065.000	700.000	767.000	405.500	512.500	--	4.015.000	31,62
2009	587.600	1.140.000	692.800	883.000	403.000	512.500	--	4.218.900	5,08
2010	587.600	1.190.000	682.800	1.018.375	438.000	512.500	--	4.429.275	4,99
2011	587.600	1.190.000	673.800	1.084.125	438.000	512.500	--	4.526.025	2,18
2012	587.600	1.301.475	698.800	1.221.620	590.500	512.500	100.000	5.012.495	10,74
2013	616.980	1.354.000	698.800	1.247.000	390.500	512.500	400.000	5.219.780	4,13
2014	630.000	1.389.400	715.000	1.280.870	462.000	512.500	--	4.989.770	-4,41
2015	630.000	--	715.000	2.588.051	510.000	512.500	100.000	5.055.551	1,31
2016	636.930	--	715.000	2.654.951	620.000	534.225	--	5.161.106	2,09

N.B. A partir de 2015 les crédits 33.013 pour les cadres administratifs et 33.022 pour les entraîneurs nationaux sont fusionnés.

* A partir de 2016, les crédits 33.012 pour l'organisation et la participation à des championnats à échelon mondial ou européen et 33.010 pour les subsides extraordinaires sont fusionnés.

** A partir de 2016, le crédit 33.019 au COSL pour l'organisation des JPEE est supprimé.

La répartition des crédits en 2015

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois augmentent en 2015 de 4.989.770 € à 5.055.551 €, soit une hausse de 1,31% par rapport à l'année précédente, due entre autres à l'enveloppe spéciale de 100.000 € mise à disposition du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe en 2013.

Les crédits de 2015 ont été répartis comme suit:

- 660.750 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 54 fédérations, y compris 25.000 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités sportives récréatives des fédérations, ainsi que 5.750 € pour les sports pour personnes handicapées;

- 406.226 € à titre de 132 subsidés extraordinaires aux fédérations et 48.252 € dans l'intérêt de 28 aides extraordinaires aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles. Le nombre des aides accordées diminue de 165 à 160, soit de 5 unités par rapport à l'année précédente.
- 282.136 € en tant que subsidés ordinaires à 327 clubs régissant un sport de compétition. Les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés et un encadrement de qualité pour l'ensemble des sportifs et notamment des jeunes. Un critère supplémentaire a été introduit en 2012 pour honorer forfaitairement le travail presté au niveau des dirigeants bénévoles. Les formulaires ont été modifiés pour tenir compte de ce troisième critère et simplifiés à la même occasion.
- 593.411 € à titre de participation à l'indemnisation des secrétaires administratifs de 24 fédérations et du COSL. 25,26 tâches sont subventionnées sur les 42,71 tâches en place auprès des fédérations et du COSL. 45% des frais salariaux sont remboursés jusqu'au plafond de 37.777 € fixé pour une tâche complète. Une aide maximale de 17.000 € est accordée pour une tâche complète de secrétariat. En principe, une tâche complète est considérée par fédération avec toutefois des exceptions pour les 8 fédérations importantes: FLA, FLBB, FLF, FLNS, FLSE, FLT, FLTT et FLVB.
- 251.280 € à titre d'aide aux fédérations et au COSL ayant engagé un gestionnaire administratif à tâche complète ou partielle pour la direction et la gestion journalière du COSL et de 7 fédérations importantes, à savoir la FLAM, la FLA, la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS et la FLTT. Une aide maximale de 57.163 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 67.250 € et avec une prise en charge relevée exceptionnellement de 80% à 85% en 2015.
- 240.076 € pour contribuer forfaitairement à la masse salariale du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. Est compris dans ce montant forfaitaire de 53.800 € pour le remboursement partiel de l'indemnisation du « directeur au service des fédérations » engagé par l'organisme central.
- 530.605 € à titre de contribution particulière pour 8 tâches complètes et une ¾ tâche de directeur technique existant auprès du COSL et des 8 fédérations suivantes: FLA, FLBB, FLF, FLGYM, FLH, FLNS, FLTT (chaque fois 1 tâche complète) et FLVB (3/4 tâche). Une aide maximale de 65.000 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 72.222 €, la prise en charge étant fixée à 90%.
- 3.213.799 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux de 35 fédérations sportives et du COSL ainsi qu'aux dépenses des athlètes de la section des sports d'élite de l'armée (S.S.E.A.). Dans le détail, 200.000 € ont été attribués pour les programmes des 16 athlètes de la S.S.E.A. 200.000 € ont été versés au COSL pour la préparation olympique. L'enveloppe financière pour la préparation olympique évolue à l'approche des Jeux Olympiques en fonction du nombre des contrats conclus avec les athlètes sélectionnables.

L'enveloppe particulière de 470.000 € pour la promotion du sport d'élite fait augmenter l'investissement global pour la préparation des cadres à plus de 3,5 millions €. Le crédit de 470.000 € est réparti entre 9 fédérations dont les concepts de préparation ont été retenus par le Conseil supérieur des sports, à savoir : la FLAM (judo et karaté), la FLA, la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FLTRI et la FLVB.

Après un premier bilan, réalisé par la commission sportive du Conseil supérieur des sports en 2010, un bilan intermédiaire plus approfondi a été entrepris en 2012 pour suivre de près les programmes fédéraux pluriannuels et détecter d'éventuels décalages par rapport aux planifications. Les observations au sujet des programmes ont été communiquées aux fédérations en début d'année 2012. Un bilan final sur les concepts fédéraux a été tiré en 2015.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 236.629 € versées directement aux chargés de cours et entraîneurs de 15 centres de formation du Sportlycée. A partir de 2012, les crédits afférents sont inscrits à la section budgétaire 13.0 – Sports – Dépenses générales – du Ministère des sports.

Il y a lieu de relever également des participations financières de 247.015 € versées aux fédérations et de 132.768 € remboursées aux communes pour des centres nationaux dans l'intérêt de disciplines sportives spécifiques, à savoir:

- le centre national d'aviation à Noertrange ;
- le centre national de boules et pétanque à Belvaux ;
- le centre national d'escrime au LGL à Luxembourg-Limpertsberg ;
- le centre national de football à Mondercange ;
- le centre national de moto-cross à Bockholtz ;
- le centre national de quilles à Pétange ;
- le centre national des sports de glace à Kockelscheuer (patinoire);
- le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- le centre national de tir à l'arc « indoor » à Strassen ;
- le centre national de tir à Senningen ;
- le centre national de voile à Liefrange.

Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier de 32.217 € et déterminés en fonction d'une convention avec le SISPOLO.

Les crédits pour subsides en 2016

Pour 2016, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 5.161.106 € et accusent une légère augmentation de 2,09% par rapport à l'année précédente.

Dans le détail sont prévus :

- 636.930 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations. Le crédit augmente légèrement par rapport à l'année précédente ;
- 715.000 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe spécifique de 85.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;
- 1.445.801 € pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux avec la précision que les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation du Sportlycée (de l'ordre de 255.000 €) sont à ajouter aux contributions. L'investissement global pour l'encadrement des cadres nationaux et des centres de formation est de 1.700.000 € en 2016 ;
- 1.209.150 € pour les cadres administratifs dont 429.250 € pour contribuer à l'indemnisation de 26,25 tâches de secrétaires administratifs et une ligne de crédit particulière de

551.250 € pour 9 tâches de directeur technique auprès des fédérations. Un autre crédit de 228.650 € est prévu pour 4,75 gestionnaires administratifs engagés auprès de sept fédérations importantes. Les diminutions importantes desdites lignes de crédit s'expliquent par un regroupement des contributions aux frais de personnel du COSL dans un article budgétaire séparé (voir prochain tiret).

Le remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 45% jusqu'à la dépense maximale de 37.777 € considérée pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 70.000 € est fixé pour les directeurs techniques fédéraux et de 67.240 € pour les gestionnaires administratifs. Des prises en charge de respectivement 90% et 80% sont retenues pour ces deux catégories de personnels en fonction de leur degré de qualification.

- 308.019 € sont prévus à titre de contribution aux frais de personnel du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour couvrir partiellement les frais du secrétaire général du secteur privé, d'un directeur technique et de gestionnaires administratifs. Jusqu'en 2014, le secrétaire général du COSL émanait du secteur public et un poste était mis à disposition de l'organisme central par le biais d'un détachement.
- 620.000 € pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations dans le cadre de programmes de préparation pluriannuels (120.000 €), pour les stages et les compétitions des athlètes de la SSEA (200.000 €) ainsi que pour la préparation olympique (300.000 €). L'aide directe versée au COSL pour la préparation olympique est portée de 200.000 à 300.000 € en cette année olympique pour tenir compte de l'augmentation du nombre des contrats olympiques. La convention entre le COSL et le Ministère des sports retient, avec la participation initiale de 100.000 € pour la première et deuxième année de l'olympiade, également l'accord pour un relèvement progressif des fonds à l'approche des Jeux Olympiques d'été à Rio.

La loi concernant le sport crée au chapitre 5 un statut spécial dans l'intérêt de l'élite sportive. Sur la base des dispositions de l'article 13, sous 6, un remboursement de cotisations sociales est prévu pour des athlètes de haut niveau qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Une ligne de crédit spécifique est reconduite en 2016 au titre de cet apport particulier pour le sport de haut niveau. Une seule athlète a bénéficié en 2016 de ce statut spécial.

- 402.500 € pour les concepts de 9 fédérations développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Sur la base des critères du Conseil supérieur des sports, les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement, des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les fédérations retenues.
- 131.725 € restent prévus au même article budgétaire pour les stages pour cadres fédéraux de l'ensemble des fédérations.
- 453.000 € sont inscrits au budget de 2016 pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2015 » ci-devant dont 274.000 € pour le remboursement des frais avancés par les fédérations et 179.000 € pour les dépenses engagées au niveau communal.

Les frais pour le centre régional de gymnastique du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge du même article budgétaire.

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations et au C.O.S.L. en 2015

en EUR

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX FEDERATIONS												TOTAL aides fédérations	% total des crédits	
	Fonctionnement fédéral 33.021	Subsidés sport-loisir	Bénévolat	Subsidés extra- ordinaires	Nbre subs. extra.	Entraînement féd., concepts féd. et mesures spéciales	Tâches d'entraîn. prof. 1)	Nbre des entr. indem- nisés 2)	Tâches de DTN 3)	Tâches de gest. 3)	Gestionnaires administratifs	Secrétaires administratifs			Nombre tâches 3)
Aéronautisme	10.200,00	-	765,00	10.741,00	3	-	-	-	-	-	7.853,00	0,50	29.559,00	0,57	
Alpaps	12.004,00	-	765,00	2.046,00	1	-	-	-	-	-	7.308,00	0,50	22.123,00	0,43	
Arts martiaux	39.800,00	-	765,00	21.847,00	9	285.436,00	3,00	9	0,50	22.011,00	14.048,00	1,50	383.907,00	7,41	
Athlétisme	26.727,00	8.273,00	2.265,00	28.107,00	10	194.674,00	1,90	5	1,00	29.994,00	36.875,00	2,00	326.915,00	6,31	
Automobilisme	4.400,00	-	765,00	8.835,00	2	-	-	-	-	-	8.500,00	0,50	22.500,00	0,43	
Aviron	1.000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.000,00	0,02	
Badminton	20.700,00	-	765,00	-	-	64.550,00	1,00	-	-	-	8.500,00	0,50	94.515,00	1,82	
Basketball	52.880,00	-	765,00	33.468,00	7	290.772,00	2,50	27	1,00	0,75	39.580,00	39.000,00	2,00	456.465,00	8,81
Basketball corporatif	-	3.500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.500,00	0,07	
Billard	4.100,00	-	765,00	5.849,00	2	987,00	-	1	-	-	-	-	11.701,00	0,23	
Boules et pétanque	3.700,00	-	465,00	4.500,00	1	3.734,00	-	3	-	-	-	-	12.399,00	0,24	
Boxe	3.200,00	-	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.500,00	0,07	
Canoë-Kayak	7.800,00	-	465,00	4.234,00	2	2.888,00	-	1	-	-	-	-	15.387,00	0,30	
Cricket	1.820,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.820,00	0,04	
Cyclisme	26.300,00	-	765,00	29.402,00	10	213.484,00	2,00	8	0,50	18.973,00	8.500,00	0,50	297.424,00	5,74	
Danse	1.520,00	-	955,00	2.000,00	1	-	-	-	-	-	-	-	4.475,00	0,09	
Darts	2.100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.100,00	0,04	
Echecs	4.100,00	-	-	9.958,00	4	5.774,00	-	6	-	-	-	-	19.832,00	0,38	
Equitation	9.400,00	-	465,00	5.515,00	5	48.726,00	-	4	-	-	30.500,00	1,50	94.606,00	1,83	
Escalade/alpinisme	5.000,00	-	-	695,00	2	3.041,00	-	1	-	-	-	-	8.736,00	0,17	
Escrime	9.300,00	-	765,00	7.250,00	3	32.026,00	-	2	-	-	-	-	49.341,00	0,95	
Football	43.500,00	1.000,00	765,00	16.320,00	4	184.604,00	2,00	33	1,00	-	42.500,00	2,50	288.689,00	5,57	
Football corporatif	-	4.200,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.200,00	0,08	
American football	500,00	-	465,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	965,00	0,02	
Golf	3.400,00	-	765,00	7.634,00	4	3.500,00	-	2	-	-	-	-	15.299,00	0,30	
Golf sur pistes	3.000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.000,00	0,06	
Gymnastique	33.400,00	-	765,00	-	-	121.299,00	1,00	-	1,00	-	14.732,00	1,00	170.196,00	3,28	
Haltérophilie/lutte/powerl.	7.800,00	-	300,00	1.000,00	1	3.820,00	-	1	-	-	3.027,00	0,33	15.947,00	0,31	
Handball	36.000,00	-	765,00	18.999,00	4	145.550,00	1,00	4	1,00	0,50	9.527,00	3.790,00	0,725	214.631,00	4,14
Handisports	6.499,00	-	1.765,00	10.825,00	4	19.160,00	-	1	-	-	-	-	38.249,00	0,74	
Hockey sur gazon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hockey sur glace	2.720,00	-	465,00	313,00	1	13.947,00	-	2	-	-	-	-	17.445,00	0,34	
Indiaca	1.300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.300,00	0,03	
Kickersport	2.100,00	-	-	14.315,00	4	-	-	-	-	-	-	-	16.415,00	0,32	
Marche populaire	-	6.050,00	765,00	-	-	-	-	-	-	-	14.153,00	1,00	20.968,00	0,40	
Moto-cyclisme	3.960,00	-	-	3.650,00	2	227,00	-	2	-	-	8.500,00	0,50	16.337,00	0,32	
Natation/sauvetage	31.400,00	-	465,00	29.310,00	7	240.923,00	2,00	-	1,00	0,50	20.232,00	17.850,00	1,05	340.180,00	6,56
Pêche sportive	5.100,00	-	765,00	10.375,00	4	8.859,00	-	6	-	-	7.632,00	0,50	32.731,00	0,63	
Quilles	6.900,00	-	300,00	-	-	11.340,00	-	7	-	-	17.000,00	1,00	35.540,00	0,69	
Rugby	13.650,00	-	-	-	-	48.517,00	1,00	3	-	-	-	-	62.167,00	1,20	
Ski	5.400,00	-	-	2.796,00	1	31.292,00	-	3	-	-	-	-	39.488,00	0,76	
Ski nautique (wake-b.)	4.620,00	-	765,00	-	-	3.148,00	-	1	-	-	6.117,00	0,40	14.650,00	0,28	
Sports de glace	8.200,00	-	765,00	6.681,00	5	22.902,00	-	4	-	-	-	-	38.548,00	0,74	
Sports santé	-	3.100,00	765,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.865,00	0,07	
Sports sub-aquat.	-	4.400,00	765,00	-	-	2.043,00	-	-	-	-	-	-	7.208,00	0,14	
Squash	3.500,00	-	765,00	4.345,00	2	4.587,00	-	2	-	-	-	-	13.197,00	0,25	
Tennis	38.900,00	-	-	22.110,00	6	122.929,00	2,00	7	-	-	37.300,00	1,90	221.239,00	4,27	
Tennis de table	49.700,00	-	765,00	38.884,00	9	408.472,00	2,00	10	1,00	1,00	57.163,00	30.500,00	1,50	585.484,00	11,30
Tir à l'arc	11.400,00	-	-	10.237,00	4	6.220,00	-	3	-	-	-	-	27.857,00	0,54	
Tir aux armes sport.	12.400,00	-	765,00	9.819,00	3	24.751,00	-	3	-	-	13.200,00	0,60	60.935,00	1,18	
Triathlon	13.400,00	-	1.265,00	7.099,00	2	146.611,00	1,50	-	-	-	8.500,00	0,50	176.875,00	3,41	
Voile	3.300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.300,00	0,06	
Volleyball	31.900,00	-	765,00	17.067,00	3	230.006,00	2,00	3	0,75	-	21.250,00	1,25	300.988,00	5,81	
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Médecine du sport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Presse sportive	-	-	765,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	765,00	0,01	
Professeurs d'EP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LASEL	-	8.000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8.000,00	0,15	
LASEP	-	8.000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8.000,00	0,15	
Eclaireurs/éclaireuses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comité Olympique	-	14.000,00	-	-	-	263.000,00	-	-	1,00	2,00	53.800,00	186.276,00	1,00	517.076,00	9,98
TOTAUX	630.000,00	60.523,00	28.300,00	406.226,00	132	3.213.799,00	24,90	164	8,75	6,25	251.280,00	593.411,00	25,26	5.183.539,00	100,00
Nbre des bénéficiaires	47 féd.	9 féd.+COSL	37 féd.	132 dem.		35 féd.+ COSL					7 féd.+ COSL	24 féd.+COSL			

Remarques:

1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel subsidiées

2) Nombre des entraîneurs indemnisés (non professionnels de par leur tâche de travail)

3) Nombre des tâches pour secrétaires administratifs, pour directeurs techniques nationaux et gestionnaires administratifs subsidiées

4) Pourcentage du total des crédits attribués

**Tableau concernant les fonds budgétaires versés aux clubs en 2015
en EUR**

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX CLUBS					
	Subsides ordinaires	Nbre clubs	Subsides sport-loisir	Subsides extraordinaires	Nbre. subs. extraord. clubs	Total aides aux clubs
Aéronautisme	-	-	-	-	-	-
Alpaps	-	-	-	-	-	-
Arts martiaux	17.963,00	30	250,00	-	-	18.213,00
Athlétisme	11.587,00	8	1.500,00	1.790,00	1	14.877,00
Automobilisme	-	-	-	-	-	-
Aviron	-	-	-	-	-	-
Badminton	2.932,00	8	250,00	1.316,00	1	4.498,00
Basketball	34.803,00	30	250,00	-	-	35.053,00
Basketball corporatif	-	-	-	-	-	-
Billard	-	-	-	-	-	-
Boules et pétanque	-	-	-	-	-	-
Boxe	-	-	-	-	-	-
Canoë-Kayak	-	-	-	-	-	-
Cricket	-	-	-	-	-	-
Cyclisme	4.052,00	7	-	-	-	4.052,00
Danse	-	-	-	-	-	-
Darts	-	-	-	-	-	-
Echecs	-	-	-	2.794,00	2	2.794,00
Equitation	1.149,00	3	-	-	-	1.149,00
Escalade/alpinisme	1.714,00	3	-	-	-	1.714,00
Escrime	1.256,00	3	-	-	-	1.256,00
Football	117.626,00	93	550,00	5.035,00	3	123.211,00
Football corporatif	-	-	-	-	-	-
American football	-	-	-	-	-	-
Golf	-	-	-	-	-	-
Golf sur pistes	-	-	-	-	-	-
Gymnastique	12.177,00	14	-	-	-	12.177,00
Haltéro./lutte/powerl.	297,00	1	-	-	-	297,00
Handball	16.706,00	16	-	16.939,00	7	33.645,00
Handisports	-	-	-	580,00	1	580,00
Hockey sur gazon	-	-	-	-	-	-
Hockey sur glace	-	-	-	-	-	-
Indiaca	-	-	-	-	-	-
Kickersport	-	-	-	-	-	-
Marche populaire	-	-	-	-	-	-
Moto-cyclisme	-	-	-	-	-	-
Natation/sauvetage	8.924,00	11	300,00	-	-	9.224,00
Pêche sportive	-	-	-	1.951,00	1	1.951,00
Quilles	-	-	-	2.165,00	2	2.165,00
Rugby	4.916,00	3	-	-	-	4.916,00
Ski	753,00	2	-	-	-	753,00
Ski nautique (wake-b.)	-	-	-	-	-	-
Sports de glace	562,00	3	-	-	-	562,00
Sports santé	-	-	-	-	-	-
Sports sub-aquat.	-	-	-	-	-	-
Squash	-	-	-	1.140,00	1	1.140,00
Tennis	14.584,00	28	250,00	-	-	14.834,00
Tennis de table	17.545,00	41	-	5.164,00	4	22.709,00
Tir à l'arc	1.454,00	5	-	-	-	1.454,00
Tir aux armes sport.	1.564,00	3	-	-	-	1.564,00
Triathlon	-	-	1.000,00	2.500,00	1	3.500,00
Voile	771,00	1	-	-	-	771,00
Volleyball	8.801,00	14	250,00	4.878,00	2	13.929,00
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-
Médecine du sport	-	-	-	-	-	-
Presse sportive	-	-	-	-	-	-
Professeurs d'EP	-	-	-	-	-	-
LASEL	-	-	-	2.000,00	2	2.000,00
LASEP	-	-	1.100,00	-	-	1.100,00
Eclaireurs/éclaireuses	-	-	-	-	-	-
Guides	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	282.136,00	327	5.700,00	48.252,00	28	336.088,00
Nbre des bénéficiaires	327 clubs		14 clubs	28 subsides		

Le congé sportif

L'octroi de congé sportif est régi par les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991.

2016, année paire, a confirmé une nouvelle fois l'évolution en dents de scie du congé sportif octroyé depuis de nombreuses années, du moins en ce qui concerne les dépenses engendrées, évolution due à l'organisation pendant les années impaires des Jeux des Petits Etats d'Europe, et, en 2015 aussi, des premiers Jeux européens et à la participation importante aux « Special Olympics World Summergames ».

Toutefois, cette tendance se retrouve quelque peu compensée par la participation importante en 2016 aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio, les différents paramètres évoluant ainsi de manière variée :

- baisse du nombre de bénéficiaires de 374 à 278 personnes;
- baisse des dépenses engendrées de 496.258 à 479.598 €;
- baisse du nombre de jours accordés de 2.678 à 2.393 ;
- baisse du nombre de jours remboursés de 2.274 à 1.945 ;
- hausse du coût moyen par jour de congé sportif accordé de 218 à 247 €;
- hausse des fédérations bénéficiaires de 33 à 35 fédérations ;

81% du congé alloué (-7% par rapport à 2015), soit 1945 jours, ont donné lieu à un remboursement. En revanche, 19% ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur rémunération.

Doté à l'origine de 389.748 €, les crédits prévus pour 2016 n'ont pas suffi pour satisfaire entièrement toutes les demandes. Un dépassement de 66.673 € a été accordé et utilisé pour satisfaire les demandes de remboursement parvenues à ce jour au Ministère des sports, le solde étant remboursé sur l'exercice budgétaire de 2017.

L'octroi du congé sportif en 2016 (479.598 €) est donc en légère régression (- 3,36 %) par rapport à 2015 (496.258 €), mais il dépasse de loin le niveau du congé sportif accordé lors de la dernière année paire en 2014 (398.377 €), soit une augmentation de 20,4 %, pour atteindre son niveau le plus élevé jamais enregistré sur une année paire.

Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Pour l'année 2016, le tableau repris au présent chapitre affiche, avec 2.062 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels un total sensiblement inférieur à celui de 2015 (2.325 jours) mais bien supérieur à celui en 2014 (1.656 jours.). Les 2.062 jours se répartissent sur 216 bénéficiaires relevant de 27 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.

Le nombre des fédérations bénéficiaires diminue d'une unité alors que le nombre des bénéficiaires est en forte régression (- 101 personnes) par rapport à 2015. Ce constat s'explique, d'une part, par l'organisation les années impaires des Jeux des Petits Etats d'Europe auxquels le Luxembourg a participé en 2015 avec une très forte délégation et, d'autre part, par l'organisation des premiers Jeux européens 2015 à Bakou.

Le nombre global de jours remboursés dans la rubrique « sportifs et accompagnateurs » passe de 1.545 à 1.731 jours, dépassant ainsi le niveau des 1.618 jours en 2013, voire le niveau record de 1.710 jours en 2011.

En termes financiers, la majeure partie des crédits, à savoir 87,2 % du montant global de 479.598 € est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains

paiements restent en souffrance à l'heure de boucler le présent rapport du fait que certaines demandes en remboursement n'ont pas encore été présentées ou seront remboursées sur l'exercice budgétaire 2017.

Evolution du congé sportif accordé aux sportifs et accompagnateurs officiels depuis 1999 :

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp.	205.383	1.412 jours remboursés sur 1.635
2000	idem	196.513	1.260 jours remboursés sur 1.420
2001	idem	242.908	1.432 jours remboursés sur 1.769
2002	idem	176.587	1.099 jours remboursés sur 1.263
2003	idem	222.095	1.311 jours remboursés sur 1.556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1.124
2005	idem	223.357	1.123 jours remboursés sur 1.373
2006	idem	180.414	877 jours remboursés sur 1.010
2007	idem	325.896	1.694 jours remboursés sur 1.971
2008	idem	322.600	1.560 jours remboursés sur 1.758
2009	idem	283.890	1.371 jours remboursés sur 1.659
2010	idem	218.468	1.117 jours remboursés sur 1.262
2011	idem	337.999	1.710 jours remboursés sur 1.911
2012	idem	299.863	1.443 jours remboursés sur 1.646
2013	idem	354.641	1.618 jours remboursés sur 1.888
2014	idem	342.933	1.545 jours remboursés sur 1.656
2015	idem	441.496	2.041 jours remboursés sur 2.325
2016	idem	418.288	1.731 jours remboursés sur 2.062

Lesdits 2.062 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 852 jours pour les sports collectifs ;
- 1.210 jours pour les sports individuels ;

Les mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières

- **Cadres du C.O.S.L.**

Le plafond annuel de congé sportif reste fixé à 30 jours pour les membres des cadres « élite » et « promotion » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. Cette mesure n'est finalement appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes de haut niveau en effet sont encore étudiants ou ont intégré la section des sportifs d'élite de l'armée, ou ont choisi une carrière de sportif professionnel.

- **Sportifs présélectionnés pour les Jeux Olympiques et leurs accompagnateurs**

En 2016, année préolympique avant les JO de Rio 2016, seuls l'athlète Mme Ni Xia Lin et son entraîneur Tommy Danielsson ont épuisé intégralement les conditions spéciales en matière de congé sportif à concurrence de 75 jours pour les sportifs respectivement de 50 jours pour les accompagnateurs.

- **Dérogation spécifique pour les sports collectifs**

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique avait été autorisée pour les sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs un bénéfice au congé

sportif se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé annuel peut être étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

L'avis du C.O.S.L. à cet égard reste de première importance puisque la mesure n'est appliquée que pour la sélection de sportifs aux équipes nationales à l'échelon le plus élevé pouvant se prévaloir du niveau sportif suffisant ainsi que pour des programmes de préparation et de compétitions internationales officielles.

La dérogation spécifique concerne ainsi le basketball, le football, le handball et le volleyball. L'année 2016 confirme que cette mesure sert surtout les joueurs de football dont 3 atteignent le seuil maximum des 25 jours. Par ailleurs, seuls 3 handballeurs, 3 basketteurs et 3 volleyeurs, dépassent le seuil maximum des 12 jours accordés jadis sans pour autant atteindre le seuil des 25 jours.

Si l'impact de la mesure spéciale décrétée en 2004 était resté assez stable depuis 2007, elle a accusé depuis 2012 une envolée assez remarquable avec, en 2013, un nouveau record de 886 jours accordés. Le congé sportif attribué en 2016 aux joueurs/joueuses des sports collectifs se rapproche tout près de ce niveau avec un total de 852 jours.

2006 : 509 jours ;
2007 : 601 jours ;
2008 : 608 jours ;
2009 : 529 jours ;
2010 : 536 jours ;
2011 : 642 jours ;
2012 : 826 jours ;
2013 : 886 jours ;
2014 : 705 jours ;
2015 : 746 jours ;
2016 : 852 jours.

L'évolution des jours de congé sportif accordés aux sports collectifs sur ces dernières années varie principalement en fonction de l'agencement du calendrier des compétitions internationales, (qualifications aux Championnats d'Europe ou du Monde) et, d'autre part, des choix des sélectionneurs et de l'âge, souvent très jeune, des sélectionnés. Le nombre des bénéficiaires s'élève à 97 en 2016 alors qu'il était de 93 en 2015 et de 88 en 2014. Ci-après le détail :

- Equipe nationale de football

En raison d'un cadre national de plus en plus rajeuni, d'une part, et d'un nombre plus élevé désormais de joueurs professionnels, d'autre part, mais compte tenu d'un programme très fourni en rencontres officielles en 2016, le congé sportif accordé à l'équipe nationale de football passe de 277 jours en 2015 à 250 en 2016 après avoir été déjà de 347 jours en 2012 et de 295 jours en 2013.

Les 250 jours ont été octroyés à 11 joueurs et 8 accompagnateurs pour un remboursement à concurrence d'un montant total de 45.744 € contre 48.447 € en 2015. A noter que 3 joueurs de l'équipe nationale de football ont atteint en 2016 le plafond des 25 jours de congé sportif accordés.

A l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allègements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le Ministère des sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour

la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 10 fédérations et retenus par le Conseil supérieur des Sports.

Ces allègements valent notamment pour :

- l'équipe nationale hommes de handball :
pour laquelle l'octroi de congé sportif dans l'intérêt de 12 joueurs et 4 accompagnateurs reste stable avec 159,5 jours attribués en 2016 par rapport à 181 jours en 2015 pour une dépense de 25.082 € contre 29.389 € en 2015.
- les équipes nationales de basketball :
qui, avec 185 jours accordés, reviennent à un niveau proche de l'année 2014 (215 jours) pour 11 sportifs et 7 officiels avec une dépense de 28.333 €
- les équipes nationales de volleyball :
dont le congé sportif accordé en 2016 est en augmentation par rapport aux deux dernières années avec 197 jours pour 14 sportifs et 9 officiels avec une dépense de 40.855 € contre 35.033 € en 2014 et déjà 42.395 € en 2013.
- l'équipe nationale de hockey sur glace :
qui, de 56 jours en 2015, redescend à 32 jours de congé sportif attribués en 2016 à 7 sportifs et 1 officiel. Les 32 jours accordés ont tous donné lieu à un remboursement pour un montant de 7.636 € contre 13.024 € en 2015.
- l'équipe nationale de rugby :
dont 9 joueurs et 4 officiels bénéficient d'un congé sportif de 28 jours au total, contre 9 en 2015, pour un montant de 7.926 € contre 6.279 € en 2015.
- Equipes nationales de tennis de table
Le congé sportif attribué aux membres des équipes nationales féminine et masculine de la FLTT reste au niveau de l'année 2014 avec 170 jours attribués dans l'intérêt de 4 sportifs et 2 accompagnateurs, engendrant une dépense de 38.569 €

Le congé sportif pour dirigeants et arbitres

331 jours de congé sportif (- 20 par rapport à 2015) ont été accordés pour l'année 2016 à 62 arbitres et dirigeants techniques et administratifs, issus de 20 fédérations bénéficiaires.

Le coût global du congé sportif accordé en 2016 pour la catégorie des dirigeants et arbitres s'élève à 61.310 € contre 54.761 € en 2015. Il s'agit en l'occurrence de 12,2% des crédits répartis.

Autant en volume qu'en termes de dépenses, le congé sportif octroyé dans la catégorie des dirigeants et arbitres reste à un niveau relativement bas en comparaison avec les années 2001 à 2010, comme il ressort du tableau ci-après :

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES (en euros)	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411
2006	idem	74.632	297 jours remboursés sur 423
2007	idem	78.316	287 jours remboursés sur 414
2008	idem	74.887	271 jours remboursés sur 413
2009	idem	67.642	251 jours remboursés sur 360
2010	idem	68.301	237 jours remboursés sur 341
2011	idem	44.113	168 jours remboursés sur 283
2012	idem	46.700	203 jours remboursés sur 344
2013	idem	81.515	342 jours remboursés sur 543
2014	idem	55.444	197 jours remboursés sur 319
2015	idem	54.761	233 jours remboursés sur 351
2016	idem	61.310	214 jours remboursés sur 331

Le congé attribué dans la catégorie des dirigeants et arbitres se répartit comme suit :

- 145 jours à des arbitres et juges internationaux ;
- 186 jours à des dirigeants luxembourgeois, membres d'organismes internationaux et/ou responsables de l'organisation d'événements internationaux officiels au Luxembourg.

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2016

Fédération	Accompagnateurs officiels			Sportifs			Dirigeants			Juges et arbitres			Total		
	Bénéficiaires	Jours	Montant	Bénéficiaires	Jours	Payé	Bénéficiaires	Jours	Payé	Bénéficiaires	Jours	Payé	Bénéficiaires	Jours	Payé
Sports collectifs	7	33,00	7 381,93 €	11	152,00	20 951,41 €	-	-	-	4	25,00	3 069,49 €	22	210,00	31 402,83 €
F.L.B.B.	8	83,50	20 483,08 €	11	167,00	25 255,20 €	4	27,00	9 213,85 €	8	69,00	15 040,76 €	31	346,50	69 998,90 €
F.L.F.	4	30,00	8 932,18 €	12	129,50	16 149,80 €	2	2,00	509,53 €	2	8,00	2 398,51 €	20	189,50	27 990,02 €
F.L.H.	1	4,00	1 268,57 €	7	28,00	6 367,45 €	1	4,00	1 268,57 €	-	-	-	9	36,00	8 904,59 €
F.L.H.G.	4	10,00	3 467,36 €	9	18,00	4 459,01 €	1	3,00	923,50 €	-	-	-	14	31,00	8 849,87 €
F.L.R.	9	80,00	16 696,38 €	14	117,00	24 158,51 €	4	15,00	1 978,44 €	4	20,00	-	31	232,00	42 833,34 €
F.L.V.B.	33	240,50	58 235,50 €	64	611,50	97 341,40 €	12	51,00	13 893,88 €	18	122,00	20 508,76 €	127	1 025,00	189 979,54 €
Sous-total:															
Sports individuel	1	12,00	4 214,79 €	3	36,00	5 883,05 €	1	2,00	248,44 €	-	-	-	5	50,00	10 346,28 €
A.F.F.L.	-	-	-	-	-	-	1	3,00	764,29 €	-	-	-	1	3,00	764,29 €
C.O.S.L.	11	113,00	37 750,08 €	1	17,00	4 606,45 €	-	-	-	-	-	-	12	130,00	42 356,53 €
F.A.L.	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-
F.K.L.	1	4,00	854,58 €	5	18,00	1 666,73 €	-	-	-	-	-	-	6	22,00	2 521,31 €
F.L.A.	5	41,00	11 956,81 €	6	12,00	1 332,47 €	-	-	-	-	-	-	11	53,00	13 289,28 €
F.L.A.B.	-	-	-	-	-	-	1	3,00	1 180,72 €	-	-	-	1	3,00	1 180,72 €
F.L.A.M.	2	8,00	2 192,68 €	1	-	-	3	14,00	-	1	3,00	476,26 €	7	25,00	2 668,94 €
F.L.B.P.	-	-	-	3	9,00	1 978,08 €	-	-	-	-	-	-	3	9,00	1 978,08 €
F.L.D.	-	-	-	2	4,00	-	-	-	-	-	-	-	2	4,00	-
F.L.D.E.	-	-	-	4	37,00	8 744,46 €	-	-	-	-	-	-	4	37,00	8 744,46 €
F.L.E.	-	-	-	-	-	-	1	12,00	3 664,72 €	-	-	-	1	12,00	3 664,72 €
F.L.G.	-	-	-	5	15,00	3 194,71 €	-	-	-	-	-	-	5	15,00	3 194,71 €
F.L.Gym	-	-	-	-	-	-	1	8,00	2 473,75 €	1	9,00	-	2	17,00	2 473,75 €
F.L.H.L.P.	-	-	-	-	-	-	1	25,00	5 280,65 €	-	-	-	1	25,00	5 280,65 €
F.L.N.S.	2	20,00	5 132,42 €	1	11,00	2 299,40 €	3	11,00	-	-	-	-	6	42,00	7 431,82 €
F.L.P.S.	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-
F.L.Q.	-	-	-	2	4,00	302,99 €	-	-	-	-	-	-	2	4,00	302,99 €
F.L.S.	2	26,00	7 255,05 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	26,00	7 255,05 €
F.L.S.E.	-	-	-	1	2,00	-	-	-	-	-	-	-	1	2,00	-
F.L.S.G.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
F.L.T.	5	54,00	11 545,38 €	4	43,00	10 925,06 €	9	35,00	2 648,80 €	1	8,00	2 488,48 €	19	140,00	27 607,52 €
F.L.T.A.	-	-	-	1	29,00	6 125,55 €	-	-	-	-	-	-	1	29,00	6 125,55 €
F.L.T.A.S.	1	105,00	27 917,60 €	2	41,00	7 353,48 €	2	11,00	3 404,85 €	-	-	-	5	157,00	38 675,93 €
F.L.T.T.	2	55,00	11 910,94 €	4	100,00	26 649,63 €	3	9,00	313,92 €	-	-	-	9	164,00	38 874,49 €
F.S.C.L.	16	157,00	31 896,89 €	4	39,00	8 789,51 €	-	-	-	-	-	-	20	186,00	40 686,40 €
F.S.L.	1	3,00	790,69 €	3	9,00	1 338,94 €	-	-	-	-	-	-	4	12,00	2 129,63 €
L.A.S.E.L.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3,00	1 240,72 €	1	3,00	1 240,72 €
L.P.C.	9	140,00	20 402,17 €	1	46,00	-	-	-	-	-	-	-	10	186,00	20 402,17 €
A.L.P.A.P.S.	-	-	-	-	-	-	1	2,00	422,45 €	-	-	-	1	2,00	422,45 €
Sous-total:	58	738,00	173 820,08 €	61	472,00	88 891,11 €	27	135,00	22 701,79 €	5	23,00	4 205,46 €	151	1 368,00	289 618,44 €
TOTAL:	91	978,50	232 055,58 €	125	1 083,50	186 232,51 €	39	186,00	36 595,67 €	23	145,00	24 714,23 €	278	2 393,00	479 597,98 €

LE SPORT-LOISIR

Le service du sport-loisir du ministère des sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives. Cette mission est définie dans la loi du 3 août 2005 concernant le sport dans le chapitre 2, art.5.

Comme les années précédentes, le ministère des sports a abordé cette mission à travers une double approche : d'un côté concevoir et mettre en œuvre des initiatives propres en continuant son rôle d'organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain, initier des actions en collaboration avec des partenaires du monde du sport, d'autres instances politiques nationales et des instances politiques locales. D'un autre côté, il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles aient pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives.

Le Calendrier du sport-loisir

La 31^e édition du Calendrier du sport-loisir compte 7.500 exemplaires et peut également être consulté en ligne sur www.sports.lu. Ce recueil regroupe les initiatives prises par les pouvoirs publics, le COSL, les fédérations et les clubs ainsi que d'autres acteurs œuvrant en faveur du sport-loisir. Il permet aux intéressés d'avoir accès à une information aussi complète que possible sur les offres de pratique sportive à titre de loisir. Il est diffusé gratuitement à grande échelle et est accessible à de nombreux points de diffusion au niveau du monde sportif, de l'éducation et des pouvoirs locaux ainsi que par les canaux d'une grande chaîne commerciale.

La campagne « Fitness-Pass » – Journées Nationales

La campagne « Fitness Pass » lancée en 2011 en partenariat entre le Ministère des sports et le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois a pour but d'encourager les adeptes du sport-loisir à participer à plusieurs Journées Nationales et à pratiquer ainsi d'autres sports que ceux qu'ils pratiquent habituellement.

A ces fins, le ministère des sports a élaboré un passeport « Fitness Pass » qui aide à comptabiliser la participation des intéressés aux différentes Journées Nationales pendant une année déterminée. Toute personne ayant rassemblé au moins trois vignettes de participation sur son « Fitness Pass » participera à une remise des prix.

Le nombre de lauréats ayant été retenus par la « Campagne Fitness Pass » correspond à une moyenne de 36 personnes et a évolué en détail entre 2010 à 2016 comme suit :

2010	39 personnes
2011	38 personnes
2012	38 personnes
2013	30 personnes
2014	52 personnes
2015	20 personnes
2016	35 personnes

En 2016, le ministère des sports a de nouveau étroitement collaboré à la conception et à l'organisation des Journées Nationales dans différents sports e.a. par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants et en participant aux frais d'organisation.

Les 7 manifestations suivantes ont été prises en compte pour l'édition 2016 de la campagne « Fitness Pass » :

- COSL Spillfest, organisé par le COSL
Jeudi, 5 mai 2016 à Kockelscheuer
- Journée Nationale du Canoë-Kayak, organisée par la FLCK
Dimanche, 5 juin 2016 à Diekirch
- COSL Olympiadag, organisé par le COSL
Vendredi, 10 juin 2016 à Cessange
- City Jogging, organisé par la FLA
Dimanche, 3 juillet 2016 à Luxembourg
- Journée Nationale du Nordic Walking, organisée par les « Walfer Deckelsmouken »
Dimanche, 10 juillet 2016 à Walferdange
- Journée Nationale de la Marche Populaire, organisée par la FLMP
Lundi, 15 août 2016 à Beckerich
- Journée Nationale du Triathlon, organisée par la FLTri
Dimanche, 21 août à Weiswampach

Il est à noter qu'une Journée Nationale initialement programmée n'a finalement pas pu avoir lieu pour diverses raisons.

Le brevet sportif national

Le brevet sportif national a pour but de propager la pratique du sport dans tous les domaines à partir de l'âge de 10 ans. Il permet aux amateurs de sport, novices ou plus expérimentés, de tester leur niveau de condition physique à travers des épreuves sportives adaptées à leur âge.

Le brevet est décerné à la suite de la réussite à un ensemble d'épreuves sportives qui doivent être accomplies au cours d'une même année civile.

Les épreuves varient selon l'âge du participant et sont réparties en quatre disciplines : cyclisme, athlétisme, natation et endurance. Pour chaque épreuve, des performances minimales ont été fixées par le règlement grand-ducal du 3 février 2002 portant détermination et organisation des brevets sportifs nationaux.

Les brevets comprennent trois niveaux : l'insigne en bronze, l'insigne en argent et l'insigne en or obtenus en fonction du nombre de points totalisés dans les différentes épreuves.

En 2016, les épreuves du brevet sportif national se sont déroulées au cours des mois de mai et de juin à Luxembourg et Colmar-Berg ainsi que dans une douzaine d'établissements scolaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Le tableau ci-dessous reprend les brevets décernés en 2016 par insigne et par tranche d'âge :

Tranches d'âge	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	217	217	76
16 – 39 ans	4	6	3
40 – 59 ans	5	-	-
60 ans et +	16	-	-
Total :	242	223	79

En analysant l'évolution du nombre de réussites au cours des 5 dernières années, aucune baisse significative n'est à signaler :

2012 : 595 réussites

2013 : 612 réussites

2014 : 573 réussites

2015 : 500 réussites

2016 : 544 réussites

Malgré cela, force est de constater qu'au fil des années, un concept datant des années 70 a perdu d'attractivité. C'est pourquoi le concept général et la mise en œuvre du Brevet Sportif National seront soumis à évaluation.

Les mesures en faveur du bénévolat dans le sport

Le ministère des sports a entamé et préparé des mesures spéciales en faveur du bénévolat dans le sport :

Mise en place de concepts globaux de sport pour jeunes par des projets pilotes communaux ou intercommunaux

Le ministère des sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes basé sur des données récentes de la théorie de l'entraînement et sur l'analyse de la situation au niveau du sport organisé au Luxembourg. Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel. Cinq projets sont en cours, ils s'appuient sur des conventions signées avec les communes respectives et au financement desquels le ministère des sports participe.

Il s'agit des projets suivants :

- « Multisport Monnerech (MuMo) » (commune de Mondercange)
- « Sportkrees Atert » (syndicat intercommunal du canton de Rédange)
- « Gutt Drop Jonglënster » (commune de Junglinster)
- « Fit Kanner Miersch » (commune de Mersch)
- « Hesper beweegt sech » (commune de Hesperange)

Les projets à Mondercange, Rédange et Junglinster sont des projets fonctionnant comme « maison relais sport » ou sont intégrés dans une maison relais existante et voient surtout l'intervention et la collaboration du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ces 5 projets ont pris leur vitesse de croisière respectivement se sont développés en créant des offres pour de nouvelles tranches d'âge.

Création du trophée « Bénévole sportif de l'année »

Afin de valoriser le bénévolat sportif et de reconnaître le dévouement des bénévoles au service du monde sportif, le ministère des sports a pris l'initiative en 2009 de décerner le titre honorifique de « Bénévole sportif de l'année ».

Le Ministère des sports vise par cette action :

- de promouvoir l'image, la place et le rôle des bénévoles dans tous les secteurs du sport luxembourgeois (dirigeants, entraîneurs, moniteurs ou monitrices, arbitres, juges, aides de tous genres, ...),
- de faire connaître et reconnaître le travail considérable des bénévoles du monde associatif.

Pour récompenser symboliquement les personnes non rémunérées pour leurs investissements personnels dans cette vie associative sportive, les fédérations sportives et le ministère des sports désignent des lauréats fédéraux et nationaux.

Un jury composé de 6 membres représentant le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, les sportifs actifs et le ministère des sports désigne trois lauréats nationaux.

Pour 2015, ces trois lauréats nationaux ont été sélectionnés par le jury parmi les candidatures « Bénévole Sportif 2015 » qui lui ont été soumises par quelque 30 fédérations.

Tous les lauréats fédéraux et les lauréats nationaux de l'année 2015 ont été honorés à l'occasion d'une soirée spéciale en présence du ministre des sports le 22 mars 2016.

Les lauréats fédéraux et nationaux de l'année 2016 sont actuellement en procédure de désignation. Ils se verront remettre leurs titres honorifiques à l'occasion d'une cérémonie prévue pour le 15 mars 2017.

Le secteur SPORT comme prestataire dans le système des Chèques Service Accueil

Depuis le 15 septembre 2009, les clubs sportifs fédérés peuvent bénéficier des « Chèques-Service-Accueil (CSA) ». En tant que prestataire du système mis en place par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, toutes les associations sportives qui offrent des activités régulières aux jeunes âgés de moins de 13 ans, peuvent obtenir des appuis financiers importants.

Par l'intermédiaire du système CSA, le monde sportif a pu disposer de nouvelles possibilités d'accueil d'enfants de tous les niveaux sociaux et proposer de nouveaux services et des activités d'animation et de formation sportives. Une amélioration dans la qualité de l'encadrement sportif est également à la clé de cette collaboration entre les deux ministères.

Pour la session 2015-2016, dernière session des CSA en faveur du Sport et de la Musique, 115 clubs affiliés à 14 fédérations sportives ont obtenu leur agrément comme prestataire du système CSA. Une contribution financière de la part de l'Etat leur a été allouée sur le vu d'une attestation de fréquentation des enfants inscrits, ceci via le budget CSA auprès du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

A partir du 1^{er} janvier 2017, pour les clubs sportifs, le subside qualité+ remplace les chèques service accueil à la suite de la suppression de l'aide accordée dans le cadre des chèques-service accueil (CSA) pour les activités sportives et musicales. En effet, la loi du 24 avril 2016 portant modification de la loi du 4 juillet 2008 sur la Jeunesse prévoit notamment que les institutions d'enseignement musical dans le secteur communal et les associations sportives ne peuvent plus être prestataires CSA. Ce changement est opéré à partir de l'année scolaire 2016-2017.

Cette nouvelle aide est destinée aux clubs qui offrent un entraînement de qualité aux enfants de moins de 16 ans. Les critères pour obtenir ce subside qualité+ s'inspirent largement des critères à la base de l'aide accordée précédemment dans le cadre des chèques-service accueil, à part le critère du revenu des parents qui n'est plus pris en compte. Le fait d'être inscrit par ailleurs dans un autre système d'encadrement tel que maison relais, enseignement musical, n'a plus d'impact non plus sur le subside qualité+.

Wibbel an Dribbel

Réalisée pour la première fois en 1991 au vu de la nécessité de

- créer et de renforcer la motivation des élèves de pratiquer du sport,
- faire découvrir aux élèves des activités sportives nouvelles,
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est-à-dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif,

l'action de promotion sportive a connu en 2016 sa 26^e édition qui s'est déroulée pendant l'avant-dernière semaine de l'année scolaire.

L'opération constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive. Les enfants apprennent, à travers une quatorzaine d'ateliers, à découvrir leurs propres possibilités, à agir ensemble avec des amis, à vivre la réussite et la défaite et à dépasser leurs doutes et résistances internes.

La collaboration étroite des communes participantes qui organisent le transport des élèves en autocar de toutes les régions du pays vers le Centre National Sportif et Culturel « d'Coque » ainsi que le concours des 14 fédérations sportives représentées toute la semaine par une centaine de moniteurs garantissent l'énorme succès de l'action.

En raison d'importants travaux de rénovation du hall sportif de l'Institut National des Sports de 2005 à 2007, l'action a été déplacée dans les installations du Centre National Sportif et Culturel « d'Coque ». Ceci a permis d'intégrer les fédérations de natation et de canoë-kayak et d'augmenter de 14 à 16 le nombre de fédérations participantes, avec la mise au point d'un système de rotation où 2 de 16 sont appelées à chômer annuellement en raison des limites de temps et d'infrastructures.

Sur le vu des nombreux avantages d'utilisation ainsi que l'indépendance vis-à-vis des intempéries, le site de la Coque a été maintenu dès 2008. Depuis lors, le comité d'organisation recherche sans cesse d'autres possibilités pour pouvoir augmenter le nombre de participants à cette action.

L'encadrement des enfants pendant toute la journée est assuré par des animateurs de sport-loisir qui accompagnent les enfants d'atelier en atelier. Les ateliers sont animés par des responsables des différentes fédérations. Lors de la pause de midi, une animation par deux artistes est proposée aux enfants après leur repas en commun et confère à l'action une atmosphère de fête et de détente.

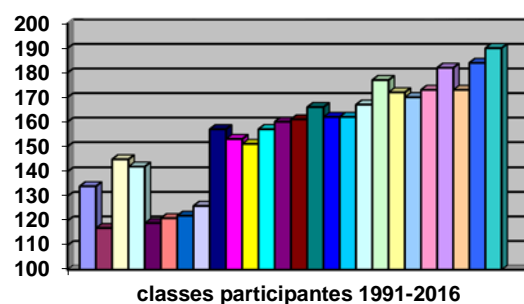
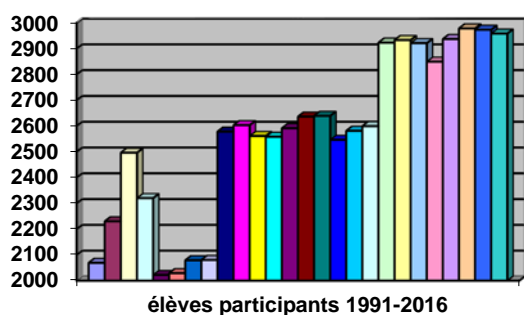
Selon le tableau annexé, la popularité croissante du « Wibbel an Dribbel » a malheureusement conduit à la limitation du nombre des classes participantes pour les raisons énumérées ci-dessus. Pour garantir une équité au niveau des candidatures, un tirage au sort est effectué pour déterminer les classes et communes admises au « Wibbel an Dribbel ».

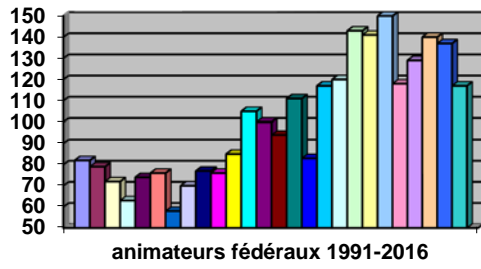
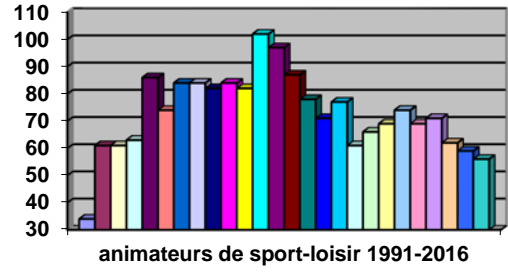
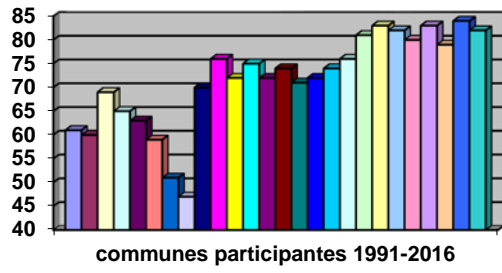
L'action faisant partie intégrante du calendrier scolaire de nombreuses communes du pays, il s'ensuit que le maintien de l'action correspond à un souhait unanime.

L'édition 2017, qui se déroulera également à la Coque, est déjà en phase de planification.

Relevé des participations au « Wibbel an Dribbel » depuis sa création

	élèves participants	classes participantes	communes participantes	animateurs fédéraux	animateurs de sport-loisir
1991	2069	134	61	82	34
1992	2230	117	60	79	61
1993	2496	145	69	72	61
1994	2320	142	65	63	63
1995	2022	119	63	74	86
1996	2029	121	59	76	74
1997	2079	122	51	58	84
1998	2080	126	47	70	84
1999	2578	157	70	77	82
2000	2603	153	76	76	84
2001	2561	151	72	85	82
2002	2558	157	75	105	102
2003	2591	160	72	100	97
2004	2636	161	74	94	87
2005	2639	166	71	111	78
2006	2546	162	72	83	71
2007	2581	162	74	117	77
2008	2599	167	76	120	61
2009	2923	177	81	143	66
2010	2933	172	83	141	69
2011	2921	170	82	150	74
2012	2849	173	80	118	69
2013	2937	182	83	129	71
2014	2978	173	79	140	62
2015	2973	184	84	137	59
2016	2958	190	82	117	56





« Sport-Santé »

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du ministère des sports et du COSL en vue d'appuyer les activités sportives pour seniors. En 2015, la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech » a vu sa dernière édition. En effet ce rendez-vous traditionnel n'a pas pu être organisé suite aux désistements successifs des partenaires français (Lorraine) et allemands (Sarre). Une nouvelle formule exclusivement nationale a été mise sur pied, à savoir la Journée Nationale du Sport du 3^e âge – « FIT50PLUS », et s'inscrit dans le plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen » (voir chapitre réservé au plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen »).

Le ministère des sports a participé au groupe de travail sous l'égide de la Commission européenne (Expert Working Group « Health enhancing physical activity (HEPA) »). Un représentant du ministère des sports a participé à 2 réunions à Bruxelles et Limassol (Cyp). Sur initiative de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), une réunion internationale a eu lieu en vue de coordonner le monitoring concernant l'implémentation d'une politique « HEPA ». Un représentant du ministère des sports a figuré comme *National Focal Point HEPA* et a participé à 1 réunion à Limassol (Cyp).

La deuxième Semaine européenne du Sport (European Week of Sports – EWoS)

Une des mesures comprises dans le plan d'action de l'Union européenne au niveau du Sport a été le lancement de la deuxième édition d'une Semaine européenne du Sport sous le slogan **#BEACTIVE**. Officiellement, cette semaine européenne était programmée du 10 au 17 septembre. Le Luxembourg, profitant d'une marge de manœuvre accordée par la Commission européenne, avait fixé « sa » Semaine européenne du Sport du 24 septembre au 2 octobre, évitant ainsi au mieux les vacances scolaires. Lancée par une conférence de presse le 7 septembre 2016, le programme a été réparti entre activités de sensibilisation et d'information et des activités participatives. En résumé, voici les résultats :

Date(s)	Événement	Participation
Du 26 au 29.9.	Focus Theme Education LASEP meets maisons relais : les sections LASEP ont invité les enfants des maisons relais à participer à leurs activités	3.500 enfants concernés
Du 26.9. au 20.12.	Focus Theme Education 2 Le régime préparatoire en mouvement : 4 lycées ont participé avec 58 classes comprenant 970 élèves du régime préparatoire à un programme spécifique d'activités physiques et sportives	970 élèves de 4 lycées techniques
Du 26.9 au 20.12.	Focus Theme Education 3 Opération rentrée scolaire: 6.500 élèves rentrant dans le système scolaire (cycle 1) dans 106 communes et leurs parents ont été contactés par l'intermédiaire du service de médecine scolaire par la ministre de la Santé qui les a incités à adhérer à des modes de vie sains, notamment à une activité physique régulière	6.500 élèves du cycle 1 de 106 communes
A partir de la rentrée scolaire 2016-2017	Focus Theme Education 4 L'école en mouvement : 2.500 enfants de 10 communes pilotes expérimentent depuis la rentrée scolaire un programme qui a pour objectif d'ajouter au moins 20 minutes d'activité physique journalières aux programmes déjà existants	2.500 enfants dans 10 communes
Le 2.10.	Focus Theme Education 5 Roadrunners Day pour lycées : 482 élèves provenant de 14 lycées ont participé au « Walfer Vollekslaf »	482 élèves de 14 lycées
Entre mai et septembre	Focus Theme Workplace 1 Sondage Sport et milieu du travail : 2.300 entreprises et administrations ont été contactées pour établir le relevé des initiatives de sport en relation avec le milieu du travail. 355 réponses-retour ont permis d'établir un état des lieux non encore évalué jusqu'ici	2.300 entreprises et administrations contactées ; 355 réponses
27.9.	Focus Theme Workplace 2 Conférence et table ronde « sport et milieu de travail » : 110 personnes (dirigeants d'entreprises, hommes et femmes politiques, syndicats,...) ont participé à une conférence d'un expert étranger en la matière et à une table ronde sur les chances et perspectives du sport en entreprise au Luxembourg	110 auditeurs
29.9.	Focus Theme Workplace 3	363 participants

	Organisation d'un Business Run : en collaboration avec une entreprise ayant de l'expérience en la matière, un business run (Smart run) a vu la participation de 99 équipes avec 363 participants	
13 au 16.12.	Focus Theme Workplace 4 Tournoi interentreprises de tennis de table. Sur appel du ministère des sports, la Fédération luxembourgeoise de tennis de table a organisé un tournoi de tennis de table pour équipes d'entreprise. 14 équipes ont participé avec 140 joueurs	140 participants
24/25.9.	Focus Theme Sportclubs and Fitness centres 1 Salon Top Sport, foire du sport regroupant des exposants commerciaux et les fédérations sportives en tant que prestataires dans le domaine du Sport, Centre national Sportif et culturel « d'Coque »	50 exposants dont 32 fédérations sportives 2.800 visiteurs
Du 24.9.au 2.10.	Focus Theme Sportclubs and Fitness centres 2 Le sport au niveau local : 4 communes ont organisé des actions de sensibilisation et d'information à l'adresse de leurs citoyens pour faire connaître, au niveau local, les offres de pratique sportive à tous les niveaux	4 communes participantes
24-25.9.et 1-2.10.	Focus Theme Outdoor 1 Le projet "Weekends d'endurance" a mis en exergue 8 événements (marche, course à pied, cyclisme), ouverts et accessibles à tout le monde. Le message majeur de cette initiative était d'encourager les participants à une participation répétitive à des offres existantes.	8.600 participants

La sauvegarde du patrimoine sportif

Le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif développe essentiellement des activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets et de documents sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel de sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 160.000 documents photographiques. Le centre a une fois de plus été très fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques ou encore d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

Le patrimoine sportif a été complété en 2016 par de nombreux dons provenant du monde sportif, mais également de personnes privées voulant éviter que des témoignages sur le sport luxembourgeois ne disparaissent. Parmi les acquisitions faites par le ministère des sports, des médailles, trophées, photos, affiches, anciens livres et autres documents, remis par d'anciens sportifs, respectivement acquis à différentes occasions, sont à relever. A noter que plusieurs collections privées ont pu être récupérées et restent à être archivées. Le travail de stockage et d'enregistrement, reste cependant encore à être poursuivi.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Plusieurs expositions ont été organisées en collaboration avec le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif au cours de l'année 2016.

Le plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen » (PAN GIMB) – extension dans le domaine de l'activité physique

En ce qui concerne la mise en œuvre des mesures développées dans le cadre du Plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen » (PAN GIMB) – extension au domaine de l'activité physique – adopté par le Conseil de Gouvernement en juin 2011, l'année 2016 se distingue par

- la continuation des actions lancées en 2012 ;
- l'intégration visuelle et thématique du message clef « GIMB » dans les activités qui se sont déroulées dans le cadre de la 2^e Semaine européenne du Sport – « EWoS #BeActive » (24 septembre au 2 octobre 2016) (voir sous-chapitre « La 2^e Semaine européenne du Sport ») ;
- l'organisation de la première Journée Nationale du Sport du 3^e âge - FIT50PLUS (4 novembre 2016) ;
- la célébration du 10^e anniversaire de la stratégie interministérielle « Gesond iessen, méi bewegen » (22 novembre 2016).

Guide pratique « Handreichung zur Bewegungserziehung bei Kindern (0-12 Jahre) – Hintergründe und Ratschläge »

Il s'agit en l'occurrence de la mise en œuvre du « PAN GIMB Projet CI2-1 » qui s'inscrit dans le contexte du Centre d'intérêt 2 « Stimulation et éducation motrice des enfants », et dont l'objectif est de « mettre les personnes et les structures d'accueil des enfants de 0 à 12 ans en mesure d'assurer une stimulation et une éducation motrices ».

Depuis octobre 2012, le groupe de travail intitulé « PAN GIMB Projet CI2-1 » composé en début 2016 de quelque 7 collaborateurs externes, professionnels du terrain – issus du secteur de l'enseignement (éducation physique) et du secteur de l'accueil et de l'encadrement extra-familial des enfants – recherche, analyse, s'échange et rédige en vue de l'élaboration d'un guide ayant pour objet de fournir à toute personne en charge de l'éducation, de l'accueil et de l'encadrement des enfants de 0 à 12 ans des informations assez complètes sur le développement moteur de l'enfant. D'autre part, le document vise également à rassembler de nombreuses indications pratiques pour mettre en route des initiatives, programmes et actions en faveur de la promotion de la motricité et de l'activité physique pendant l'enfance (0-12 ans).

L'évolution des travaux rédactionnels est largement tributaire du nombre et de la disponibilité des collaborateurs, tant internes qu'externes. Le groupe de travail s'est réuni une dernière fois en date du 28 janvier 2016. En début mars 2016, les travaux rédactionnels ont dû être interrompus faute de disponibilité du rédacteur en chef. Le projet se trouve actuellement en mode « stand by ».

Analyse et évaluation de 5 projets pilotes intervenant au niveau de la motricité et de l'activité physique des enfants âgés entre 3 et 12 ans

Un autre projet qui se trouve en phase de réalisation depuis août 2013 s'inscrit dans le contexte du Centre d'intérêt 5 « Compléter et améliorer l'offre sportive nationale et locale ». Il consiste plus particulièrement dans l'analyse et l'évaluation de 5 projets pilotes conventionnés par le ministère des sports (PAN GIMB Projet CI5-1).

En effet, entre 2009 et 2011, des conventions ont été signées en vue de la réalisation d'objectifs de motricité déterminés au profit des enfants âgés entre 3 et 12 ans dans le cadre des cinq projets pilotes suivants :

- « Fit Kanner Miersch » (Commune de Mersch)
- « Hesper beweegt sech » (Commune de Hesperange)
- « Jonglënster gutt drop » (Commune de Junglinster)
- « Multisport Monnerech » (Commune de Mondercange)
- « Sport-Krees Atert » (Canton de Rédange)

A noter que la supervision et l'évaluation des projets pilotes sont également stipulées dans les conventions respectives. L'état des lieux et l'évaluation proprement dits ont été réalisés pour chacun des cinq projets pilotes par le biais des données et informations recueillies entre septembre et novembre 2013 sous forme de questionnaire-inventaire, interview d'évaluation, sondage parents/partenaires.

Le ministère des sports entend prendre en 2017 les démarches nécessaires lui permettant de se doter d'un instrument d'orientation pour guider les futures initiatives dans l'optique des buts et objectifs formulés dans le PAN GIMB.

Action « Sëcher um Vëlo », école de vélo itinérante pour enfants âgés entre 4 et 12 ans

L'action « Sëcher um Vëlo » est une initiative lancée en mai 2013 dans le cadre du PAN-GIMB. Il s'agit d'une école de vélo itinérante animée par Kim Kirchen, collaborateur du ministère des sports et ancien coureur cycliste professionnel, qui s'adresse aux enfants entre 4 et 12 ans issus des écoles fondamentales, des sections LASEP, des Maisons relais ainsi que de tout autre organisme d'encadrement pour enfants. Au cours des séances de 60 minutes, les enfants apprennent, respectivement perfectionnent, les éléments essentiels à une conduite sûre et maîtrisée du vélo. Ainsi, ont bénéficié de ce service spécial offert par le ministère des sports :

- 880 enfants au cours de la première série organisée de mai à septembre 2013 ;
- 560 enfants au cours de la deuxième série organisée de mai à septembre 2014 ;
- 158 enfants au cours de la troisième série organisée de mai à septembre 2015 ;
- 147 enfants au cours de la quatrième série organisée de mai à septembre 2016.

Les expériences recueillies à travers le projet « Sëcher um Vëlo » ont été prises en considération lors de l'élaboration du projet « Programme d'activités : Le cyclisme à l'école fondamentale » présenté le 9 novembre 2016 par le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Elaboré par un groupe interministériel en collaboration avec l'Université de Luxembourg, ce programme vise à amener les élèves des cycles 1 à 4 à rouler à vélo en toute sécurité, et à encourager l'utilisation quotidienne du vélo comme moyen de mobilité douce. Il comprend un ensemble de fiches didactiques ainsi qu'une offre de formation continue mise à la disposition des enseignants.

A l'instar de « Sëcher um Vëlo », « Le cyclisme à l'école fondamentale » s'inscrit dans le cadre du Plan d'action national « GIMB ».

La création de synergies entre deux projets à but et à groupe cible identiques, l'un initié par une ancienne championne cycliste (Suzie Godart-Hary), et l'autre, animé par un ancien coureur cycliste professionnel (Kim Kirchen), s'impose et est sujet à discussion.

Campagne « Lëtz move – All Dag Bewegung a Sport, och fir dech »

S'inscrit également dans les objectifs poursuivis par le PAN-GIMB, la campagne « Lëtz move – All Dag Bewegung a Sport, och fir dech » en cours depuis le 17 avril 2012.

L'objectif de cette campagne est de réussir à convaincre les jeunes et les moins jeunes, c.-à-d. tout le monde, de pratiquer chaque jour suffisamment d'activités physiques et de sport, de documenter cette pratique et d'assurer un auto-contrôle. A cet effet, toute activité physique et sportive journalière est inscrite sur un compte créé sur le site internet www.letzmove.lu. Ce compte permet de voir où on en est chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année. La participation est ouverte à toutes les tranches d'âge, à tous les niveaux de savoir-faire, et le choix des activités physiques et sportives est non-limitatif dans le respect de certains critères.

Etant donné que la campagne « Lëtz move » sert à véhiculer la philosophie de l'activité physique régulière de tous les citoyens indépendamment de leur niveau sportif et de leurs motifs, elle a été réorganisée, voire adaptée, dûment accompagnée de campagnes publicitaires assorties, à l'occasion des deux premières éditions de la « Semaine européenne du Sport (EWOs - #BeActive) » :

- EWOs édition 2015 : Pendant une semaine « Lëtz move » a été transformé en challenge national « Lëtzebuerg e Bewegungsland »: combien de minutes d'activités physiques et sportives les citoyens luxembourgeois vont-ils cumuler lors de la Semaine européenne du Sport ? Au total, 52 personnes ont été actives et ont enregistré 311 activités physiques différentes ;
- EWOs édition 2016 : Pendant une semaine et au-delà « Lëtz move » est intégré dans le projet « le régime préparatoire en mouvement »: chacun des 5 lycées techniques (Atert-Lycée Rédange, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée Bel-Val, Lycée technique Mathias Adam, Lycée technique du Centre – Annexe Kirchberg) participant au projet a disposé d'un compte séparé sur lequel peuvent être inscrites les activités sportives effectuées par ses élèves.

Malgré ces efforts de relance, les résonances continuent à rester trop faibles pour une campagne qui a voulu être un outil performant pour mobiliser toute une population.

En octobre 2016, le ministère des sports décide de soumettre le concept essoufflé à une sérieuse restructuration.

Stands d'information, de sensibilisation et d'animation

Pour enraciner l'importance du message phare « Gesond iessen, méi bewegen » dans la mentalité, voire le subconscient des gens, grands et petits, et en faire ainsi un incontournable de la société luxembourgeoise, il a été veillé à l'intégrer à part entière dans l'animation assurée lors de la participation du ministère des sports à divers stands d'information, de sensibilisation et d'animation.

En 2016, il a été veillé à communiquer le plaisir d'être actif « All Dag : Bewegung a Sport aus Freed, fir Gesondheet a Liewensqualität » aux visiteurs, spectateurs, participants et adhérents des événements suivants :

- Journée d'orientation de l'OLAI (23 avril, 4 juin, 26 novembre) ;
- « COSL Spillfest » (5 mai) ;
- ING Night Marathon Luxembourg (27-28 mai) ;

- Journée Sécurité à la Police grand-ducale « La sécurité nous concerne tous » (3 juin) ;
- Interinstitutional Newcomers Fair des Institutions européennes de Luxembourg (7 juin) ;
- « Fun Foot Esch » (6-7 juillet)
- Salon Top Sport (24-25 septembre) ;
- Journée Nationale « FIT50PLUS » (4 novembre).

Dans le cadre du programme de lancement de la campagne « promotion de l'activité physique et de motricité des enfants en bas âge » (voir chapitre ci-dessous « Motricité dans la petite enfance »), des ateliers « Krabbel&Wibbel », aire de jeu et de motricité spécialement conçue pour enfants âgés entre 0 à 3 ans, ont été intégrés dès le début 2015 dans les stands d'information, de sensibilisation et d'animation du ministère des sports, notamment à l'occasion du « Salon Top Kids » (2015), du « COSL Spillfest » (2015 et 2016) et du « Salon Top Sport » (2015 et 2016).

Le but poursuivi est de sensibiliser et d'informer toute personne en charge d'enfants en bas âge aux effets bénéfiques du jeu libre et spontané adapté à l'âge et au développement des petits.

Groupe de travail « promotion de la motricité »

Le groupe de travail « promotion de la motricité », créé le 27 septembre 2013 et coordonné par le ministère des sports, agit en accord avec les principes et politiques conclus au niveau du comité interministériel « Gesond iessen, méi bewegen » lequel continue à assumer son rôle de coordinateur général de la politique commune en faveur d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière.

Les objectifs, la composition de cette plate-forme d'échange et de promotion de la motricité ont été énoncés en détail dans le Rapport d'activité 2013 du ministère des sports – Plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen », extension au domaine de l'activité physique.

En 2014, le nombre total des membres s'est élevé à 43 personnes. Au cours des trois réunions de travail qui ont eu lieu lors de la première année de démarrage du groupe en 2014, une participation moyenne de quelque 25 membres par réunion s'est établie.

En 2015 et en 2016, le groupe de travail « promotion de la motricité » n'a pas siégé. Un certain nombre de membres de ce groupe de travail ont pourtant été activement associés aux activités qui se sont déroulées en 2015 dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, et en 2015 et 2016, dans le cadre de la Semaine européenne du Sport (EWoS - #BeActive).

Campagne de promotion de la motricité des enfants en bas âge (0-5 ans)

Depuis septembre 2015 et dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, le ministère des sports a entamé une campagne de sensibilisation à l'attention de toutes les personnes et institutions en charge des enfants en bas âge (0-5ans).

Le but poursuivi par cette campagne est

- de sensibiliser tous les acteurs en charge de s'occuper d'enfants en bas âge au sujet de la motricité et de sa stimulation auprès de ces enfants ;

- de les encourager, leur fournir aide et conseil afin de pouvoir créer des situations propices à la pratique d'activités physiques pour les enfants, à leur développement moteur, à l'épanouissement de tous les facteurs de leur personnalité.

Les premières actions concrètes de cette campagne, énumérées brièvement ci-dessous, ont été décrites plus explicitement dans le Rapport d'activité 2015 du ministère des sports (pp 29-33, chapitre « Motricité dans la petite enfance – priorité de la Présidence luxembourgeoise ») :

- Film documentaire "Physical activity in early childhood (0-5 years) – good practices Luxembourg 2015": un reportage audiovisuel qui recense les bonnes pratiques et initiatives, les valorise et les donne en exemple à toutes personnes et institutions susceptibles de devenir également actives dans ce domaine. Depuis janvier 2016, le reportage peut être consulté en ligne sur www.sports.lu.
- Conférence grand-public du 15 septembre 2015 animée par le Prof. Dr. phil. Renate Zimmer « Wer sich bewegt kommt voran – Zur Bedeutung von Körper und Bewegungserfahrungen für die Entwicklung grundlegender Kompetenzen in der Kindheit »
- Intégration au programme de la réunion des Directeurs des Sports de l'Union européenne, ayant siégé les 15 et 16 septembre 2015 à Luxembourg dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, de deux séquences traitant le sujet « to promote physical activity and motor skills in early childhood », de la conférence grand public du 15 septembre 2015 (cf point b) ci-dessus) ainsi que d'une séance face-à-face avec le Prof. Dr. phil. Renate Zimmer au sujet de la politique à mener en faveur d'une promotion de l'activité physique pour enfants en bas âge.
- Adoption par le Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne de conclusions à ce sujet lors de sa réunion du 24 novembre 2015.
- 9^e Journée nationale « Gesond iessen, méi bewegen » dédiée exclusivement au sujet « Promouvoir l'activité physique des très jeunes enfants (0-5ans). Qui ? Où ? Comment ? » : continuer à mobiliser les acteurs au niveau national, qui eux, pourront faire bouger les choses et mettre un accent sur cette dimension éducative : parents, enseignants, éducateurs, animateurs et entraîneurs de clubs de sport, décideurs politiques ou ayant un intérêt pour le sujet.

Sur base des conclusions du programme de lancement de la thématique « Promotion de la motricité des enfants en bas âge » tel qu'énoncé aux points a) à e) ci-avant, la Commission du Sport dans l'Education, associée au Conseil supérieur des Sports, a été chargée en juin 2016 d'élaborer des pistes d'action concrètes en la matière.

Action rentrée scolaire « GIMB »

Depuis 10 ans, la campagne de sensibilisation "Action rentrée scolaire « GIMB »", qui cible plus particulièrement les élèves et les parents d'élèves du cycle 2.1 de l'Ecole fondamentale, est organisée par le Ministère de la Santé pour promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière au niveau national, et ceci à l'aide des services médico-scolaires de la Ligue médico-sociale des communes.

L'action rentrée permet également de créer un lien entre les différents services de la médecine scolaire et les enseignants ce qui permet de thématiser les multiples activités de la médecine scolaire et de collaborer dans le cadre de la promotion « GIMB ».

En 2016, grâce au partenariat Ministère de la Santé—ministère des sports dans le cadre de la 2^e Semaine européenne du Sport (EWoS - #BeActive), l'«Action rentrée scolaire « GIMB »» a ciblé plus particulièrement l'importance d'une activité physique régulière chez les enfants en les encourageant à parcourir le trajet de l'école à pied, en bicyclette ou encore en trottinette, et ceci en toute sécurité.

Tous les élèves du cycle 2.1 de l'école fondamentale se sont vus distribuer des sacs de gym doté de réflecteurs, contenant une sonnette de vélo, édition spéciale GIMB, des flyers invitant à participer activement au programme varié de la 2^e Semaine européenne du Sport et rappelant l'importance d'une activité physique régulière, ainsi que la nouvelle brochure bilingue « Manger et bouger ».

1^{ère} Journée nationale du Sport du 3^e âge

En remplacement de la traditionnelle manifestation sportive interrégionale « Europa beweegt sech », le ministère des sports a organisé, en partenariat avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, la première « Journée nationale du Sport du 3^e âge » qui s'est déroulée en date du 4 novembre 2016 sur et à proximité du site du Campus scolaire Geesseknäppchen à Luxembourg-Merl (Forum Geesseknäppchen, Lycée Michel-Rodange, Lycée technique ECG, Athénée et Lycée Aline-Mayrisch, Forêt de Kockelscheuer).

Cette journée a eu pour but de promouvoir les bienfaits d'une activité physique régulière et de stimuler la génération des 50 plus en vue d'un mode de vie sain et actif.

Parmi les quelque 300 participants se sont retrouvés des personnes autonomes ainsi que des résidents de Centres intégrés pour personnes âgées et de Maisons de soins, en cas de besoin, accompagnés par leur personnel d'encadrement.

Les 39 ateliers « sportifs », animés par 47 moniteurs expérimentés, ont été adaptés aux différentes catégories de savoir-faire « sportif » d'après les critères suivants :

- niveau supérieur (S) : personne « 50plus » ayant pratiqué du sport dans sa vie, toujours sportivement active et en bonne santé ;
- niveau moyen (M) : personne « 50plus » en bonne santé étant physiquement active de façon moyenne et/ou sporadique, entreprenante et curieuse, ne présentant pas de troubles de la motricité ;
- niveau inférieur (I) : personne « 50plus » légèrement fragilisée mais capable de participer à des activités de faible intensité physique ou pour lesquelles une certaine capacité de coordination est requise.

Au programme « sportif » ont figuré des séances de : Aérobie, Aquagym, « Bewegung am Alter : jo natirrllech », Boccia, Brain Walking, Danse assise, Danse Senior, « Fit für 100-Förderung der Mobilität und Selbstständigkeit », Gymnastique douce, Indoor cycling, Jeux de Ballon, Nordic Walking (outdoor), Pilates, Prévention Chutes, Promenade guidée (outdoor), Qi Gong & Tai Chi, Qi Gong-Découverte, Reality Walk Training, « Relaxationstechniken », Renforcement musculaire, « Schmerzreduzierung : Mental- & Entspannungstechniken » Self Défense, TaiChi assis, Taiso, Yoga, Zumba.

Le repas de midi a été pris en commun dans la Cantine scolaire du Campus Geesseknäppchen.

Pour clôturer la journée, les participants ont pu opter soit pour une séance de « Thé dansant » animée par « Rol Girres Music & Entertainment » dans la salle polyvalente du Forum Geesseknäppchen, soit pour une séance de « natation libre » dans la piscine du Lycée Aline-Mayrisch.

10^e Journée nationale « Gesond iessen, méi bewegen »

En date du 22 novembre 2016 et sur invitation du comité interministériel « GIMB », la ministre de la Santé, Lydia Mutsch, le ministre des Sports, Romain Schneider, le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et le ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Corinne Cahen, ont soufflé les bougies à l'occasion de la célébration du 10^e anniversaire de la stratégie interministérielle « Gesond iessen - méi bewegen ».

Lors de la séance académique, qui s'est déroulée au Centre culturel « Prince Henri » à Walferdange, a également été présenté le rapport d'évaluation de la stratégie « GIMB » 2006-2016 élaboré par la société CO-CONCEPT, organisme compétent en matière d'évaluation de programme de santé publique.

Sur base à la fois des recommandations internationales et européennes, du rapport d'évaluation « GIMB » 2006-2016, d'une expérience décennale en collaboration interministérielle (Santé, Education nationale, Famille et Sport), des avis et suggestions de partenaires nationaux, régionaux et locaux du terrain, la stratégie « GIMB » en place depuis 2006 sera revisitée par le comité interministériel « GIMB ».

Ces travaux de révision miseront sur la continuation et le renforcement de l'approche interministérielle et pluridisciplinaire.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'Union européenne et Conseil de l'Europe

La réunion des directeurs des sports (NL)

Amsterdam les 10-11 mars 2016

A l'invitation de la Présidence néerlandaise du Conseil de l'UE, les directeurs des sports de l'UE se sont réunis les 10 et 11 mars 2016 à Amsterdam afin d'échanger sur plusieurs thèmes : notamment celui de la bonne gouvernance lors de l'organisation des grandes manifestations sportives et celui de la violence dans le sport amateur.

La réunion des directeurs des sports (SVK)

Bratislava les 19-20 juillet 2016

A l'invitation de la Présidence slovaque du Conseil de l'UE, les directeurs des sports de l'UE se sont réunis à Bratislava les 19 et 20 juillet 2016 afin d'assister à une conférence sur « la diplomatie sportive », qui était la priorité de la présidence. Lors de la réunion les échanges ont ensuite porté sur ce même thème ainsi que sur l'éducation dans et par le sport.

Le conseil des ministres des sports à Bruxelles (mai)

A l'occasion de la réunion du Conseil EJCS du 31 mai 2016 les ministres des sports ont adopté des conclusions « sur le renforcement de l'intégrité, de la transparence et de la bonne gouvernance dans le cadre des grandes manifestations sportives ». Le texte propose plusieurs mesures concrètes visant à mettre en œuvre ces principes, tant au niveau national qu'europpéen, durant l'organisation et après ces événements. Lors du débat en séance publique les ministres ont échangé sur la contribution des autorités publiques à l'amélioration de la gouvernance sportive dans le contexte des scandales qui affectent régulièrement le monde du sport. Ces échanges furent l'occasion de rappeler que l'autonomie reconnue au mouvement sportif est la contrepartie du respect de normes élevées de bonne gouvernance. Le ministre des sports a souligné qu'à l'état actuel, la législation luxembourgeoise est suffisante pour sanctionner d'éventuels cas de corruption ou de malversation.

À l'issue du Conseil, un dialogue structuré s'est tenu entre les ministres et des représentants du mouvement olympique autour du thème de la transparence et de la bonne gouvernance dans le sport. Cette rencontre fut l'occasion pour le ministre luxembourgeois de rappeler que le Luxembourg est le siège de plusieurs organisations sportives européennes et internationales et accueille nombre de manifestations sportives importantes. Dès lors, le Luxembourg est particulièrement sensible au respect des règles de bonne gouvernance, de transparence et des droits fondamentaux dans le sport, tout en insistant sur l'importance de maintenir un dialogue régulier et étroit avec les organisations sportives.

Le conseil des ministres des sports à Bruxelles (novembre)

Lors de la réunion des ministres des sports à l'occasion du Conseil EJCS du 22 novembre 2016, les ministres ont adopté des conclusions « sur la diplomatie sportive », dans lesquelles le sport est mis en avant comme un outil au service des relations diplomatiques, interculturelles, sociales, économiques et politiques. Ces conclusions invitent les États membres à étudier les moyens permettant de mieux tirer parti au niveau national des possibilités qu'offre le sport, notamment grâce à l'éducation et à la participation d'athlètes renommés comme ambassadeurs, afin de promouvoir les valeurs positives du sport et les valeurs européennes. Le débat d'orientation sur le thème de l'influence du sport sur le

développement personnel a permis de rappeler qu'au Luxembourg l'aspect éducatif du sport est une priorité et une composante importante du concept intégré pour le sport développé par le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL).

La conférence internationale sur la lutte antidopage Amsterdam 15 juin 2016

A l'invitation de la Présidence néerlandaise du Conseil de l'UE, le ministère des Sports a participé à une conférence internationale contre le dopage, organisée à Amsterdam le 15 juin en présence du président de l'AMA Mr Craig Reedie et du commissaire européen Mr Tibor Navracsics.

Les réunions des groupes d'experts du Conseil de l'UE

Le groupe d'experts « bonne gouvernance »

Comme fixé par le plan de travail « sport » du Conseil, le groupe d'experts « bonne gouvernance » s'est réuni à plusieurs reprises à Bruxelles en 2016 afin de rédiger des recommandations visant à la protection des jeunes athlètes et à la sauvegarde des droits des enfants dans le sport. Le représentant luxembourgeois au groupe d'experts a été chargé de la rédaction de ces recommandations qui furent ensuite présentées au Groupe sport du Conseil en juillet.

Le groupe d'experts « match-fixing »

La rédaction d'un état des lieux de la lutte contre la manipulation des compétitions sportives avait été demandée par le Conseil dans son plan de travail « sport ». Ce document a été élaboré lors des réunions du groupe d'experts auquel le Luxembourg participe également et a été présenté au groupe sport du Conseil à la fin de l'année 2016.

Le groupe d'experts « ECO »

Le groupe d'expert XG-ECO s'est réuni en avril 2016 pour sa dernière réunion prévue dans le Work-Plan 2014-2017 de la commission européenne, qui prévoyait la rédaction des trois documents suivants :

- Recommandations pour mesurer l'impact économique du sport dans l'UE basées sur les travaux actuels promouvant la création des comptes-satellites « sport » par les Etats membres ;
- Recommandations sur les grands événements sportifs, en particulier sur les aspects hérités en mettant l'accent sur la durabilité sociale, économique et environnementale ;
- Conseils pratiques sur la façon d'encourager l'investissement transparent et à long terme dans le sport, notamment le financement par l'UE, fondé sur les recommandations formulées en 2012 sur le financement durable du sport, y compris les aides d'État.

Les travaux concernant le compte satellite « sport » au Luxembourg persistent et une réunion de travail avec l'expert autrichien a abouti à finaliser le tableau entrées-sorties permettant l'évaluation du pourcentage que le secteur sport contribue à la création de richesse au Luxembourg, mesurée par le PIB.

Or comme les données nécessaires pour cette approche « production » ne sont pas suffisamment existantes et détaillées au Luxembourg (Statec), il a été décidé, en collaboration avec le STATEC, de demander à un institut allemand de mener l'étude dans une approche « consommation » nécessitant la création de données primaires (études sur le terrain nécessaires). Le plan de développement de cette étude prévoit 2018 comme année de publication finale. Il reste à noter que cette étude ne permettra plus une comparaison directe avec les études menées dans les autres pays (AT, CY, DE, LT, PT, UK) puisqu'ils appliquent la méthode « production », à part l'Allemagne qui suit l'approche « consommation ». Après des travaux indispensables, il est néanmoins possible d'utiliser le tableau entrées-sorties pour garantir une comparabilité avec les résultats des autres états membres.

Le Luxembourg continue ses travaux de collaboration pour l'élaboration et la conception d'un compte satellite pour EU-28 (*Multiregion input/output table based on sport*). En effet, la soumission du projet en question a été agréée par la Commission européenne. L'objectif étant de présenter des résultats sur l'économie en termes de Produit Intérieur Brut mais aussi en termes de Valeur ajoutée Brute. De plus, l'étude met en exergue l'impact du secteur sport sur la création d'emploi et sur la consommation des ménages. Cette étude s'étendra sur une période de +/-10 mois et commencera, après des travaux de préparation, probablement au mois de mars/avril 2017.

Le Conseil de l'Europe

La réunion CAHAMA-APES-T-RV

Le Ministère des sports a participé à plusieurs réunions de coordination antidopage au sein du CAHAMA (Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage) à Strasbourg (4 mai) et à Kiev (8 novembre), à la réunion du comité de direction de l'Accord Partiel élargi sur le Sport (APES) à Strasbourg (17-18 mai), à une conférence sur la mise en œuvre de la Convention internationale contre la manipulation des compétitions sportives à Strasbourg (20-21 septembre) ainsi qu'à la réunion du comité de suivi (T-RV) de la convention « sécurité lors des matches de football » (Strasbourg 6-7 décembre).

La 14^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport Budapest, le 29 novembre 2016

Le ministre des sports s'est rendu à Budapest pour participer à la conférence des ministres des sports du Conseil de l'Europe dont les principaux sujets abordés étaient la lutte contre le dopage et la manipulation des compétitions sportives ainsi que la coopération des instances publiques avec les acteurs du sport.

Le ministre a notamment rappelé les efforts entrepris durant la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE sur le thème de la bonne gouvernance et des relations entre les autorités publiques et le mouvement sportif. Il a insisté sur l'importance d'associer le mouvement sportif et de tenir compte des particularités des petits pays où les structures bénévoles dominent. Ces échanges aboutirent à l'adoption de trois résolutions sur ces thèmes. La conférence fut suivie d'une réunion restreinte sur la coopération interinstitutionnelle entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne à laquelle le ministre luxembourgeois a également pris part. A l'issue de ces réunions, le ministre a également procédé, pour le compte du Luxembourg, à la signature de la Convention du Conseil de l'Europe « sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives ».

LE MEDICO-SPORTIF

Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 40 médecins et un personnel assistant de 32 secrétaires. En 2016, 13 645 examens ont été réalisés.

1 sportif a été déclaré définitivement inapte à toute activité sportive de compétition durant l'année 2016.

422 sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce que des examens complémentaires et plus approfondis aient permis de déterminer leur état de santé.

Les boxeurs et les sportifs moins valides ont bénéficié d'examens spécialisés.

Le système de gestion intégré du contrôle médico-sportif du ministère des sports, utilisé depuis 2005, est soumis à des améliorations constantes.

Durant l'année 2016, les travaux préparatoires ont été réalisés pour gérer l'agenda du système SPMED avec le numéro d'identifiant national de chaque sportif. Dans un futur proche, la recherche des données du sportif (nom, adresse actuelle) va se faire dans le répertoire national des personnes physiques et évitera de créer des dossiers doublons.

Parallèlement à ces travaux, le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE) a continué de développer une source exacte pour le service médico-sportif. Cette source exacte permettra aux sportifs ainsi qu'aux fédérations sportives de vérifier l'aptitude sportive sur un espace privé où un espace pro sur www.myGuichet.lu, moyennant un produit LuxTrust.

L'application SPMED a pour objet la gestion des examens relatifs au contrôle médico-sportif. Ce projet améliore le processus de traitement des examens en permettant, entre autres, le traitement et le suivi des examens, l'interprétation des ECG, la génération de demandes d'expertises et l'impression des conclusions.

Suite à un problème de sécurité des données, l'application SPMED s'est dotée, en 2012, d'un système de connexion hautement sécurisé (par le biais de LuxTrust). Des améliorations techniques ont été apportées à l'application afin d'en renforcer le niveau de sécurité informatique.

Depuis juin 2010, un électrocardiogramme est réalisé pour les sportifs qui atteignent l'âge de 15, 18, 30, 35, 40, 45 et 50 ans. 5.340 électrocardiogrammes ont été réalisés en 2016.

La révision du règlement grand-ducal du médico-sportif du 22 février 2012 a été terminée fin 2016.

Le nouveau règlement grand-ducal du médico-sportif entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

De nouvelles périodes de réexamens ont été fixées en accord avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) et la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport (SLMS). Les sportifs profiteront d'un contrôle obligatoire à l'âge de 7, 12, 15, 20, 30, 40, 45 et 50 ans. Un ECG est réalisé à l'âge de 15, 20 et 30 ans et lors de chaque première licence à partir de l'âge de 15 ans.

Un sportif dont l'examen médico-sportif a été validé depuis moins de 12 mois peut dépasser une échéance obligatoire de réexamens, sauf si un ECG est prévu pour cette échéance.

L'examen médical des jeunes sportifs du Sportlycée

En 2016, 259 jeunes sportifs et sportives du Sportlycée ont été examinés de façon approfondie du point de vue orthopédique et 222 du point de vue de la médecine interne. 63 jeunes sportifs ont été examinés en urgence (59 urgences orthopédiques et 6 urgences en médecine interne).

Les sportifs faisant partie du Sportlycée sont suivis par une équipe médicale multidisciplinaire (médecins, infirmières, kinésithérapeutes et psychologue).

Le but de l'encadrement médical et paramédical est de prévenir les blessures et les lésions de surcharge chez les jeunes sportifs. L'équipe multidisciplinaire a également participé à des workshops sur différents thèmes de prévention (premier secours en cas de blessure lors de la pratique du sport, en cas d'épilepsie et d'infections...).

L'examen médical des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste en une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergo-spirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. Des conseils diététiques sont également donnés. Un suivi psychologique est proposé.

En 2016, 72 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ils ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service du médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du COSL.

Des tests de lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

Le service Sport/Handicap

En 2016, Special Olympics Luxembourg (SOL) a su profiter au maximum, comme les années précédentes, des installations performantes et appropriées du Rehazenter, ceci grâce à une convention de coopération signée entre le Rehazenter, le ministère des sports et le Ministère de la Santé. Ainsi SOL a non seulement utilisé régulièrement le hall sportif et la piscine pendant 4 jours de la semaine, afin d'y tenir 7 séances d'entraînement différentes, mais a également profité de ces installations pour différentes manifestations sportives et stages lors des weekends. En plus, SOL a tenu son entraînement hebdomadaire d'athlétisme dans le cadre de l'Arène de la Coque. SOL tient ses réunions du comité et utilise la grande salle pour des réunions d'informations au sein de l'INS.

Comme pour les événements internationaux majeurs, SOL a pu faire passer tous les sportifs sélectionnés pour les prochains Jeux Mondiaux d'Hiver en Autriche en mars 2017 au contrôle médico-sportif à l'INS.

Le ministère des sports n'a pas manqué l'opportunité d'œuvrer dans le sens de l'inclusion en nommant, comme en 2015, une sportive de Special Olympics Luxembourg ambassadrice sportive lors de la semaine européenne du Sport.

La convention avec le Luxembourg Institute of Health – année 2016

Dans le cadre du projet « Sport et Santé », le Laboratoire de Recherche en Médecine du Sport (LRMS, Luxembourg Institute of Health) s'est focalisé sur 3 grandes thématiques :

- **L'évaluation de la pratique d'activités physiques au Luxembourg**

Le LRMS a réalisé une revue extensive de la littérature scientifique, afin de formuler des recommandations sur les différentes méthodologies d'évaluation de la pratique d'activités physiques en population générale. Cette analyse permet d'apprécier à sa juste valeur la validité des informations récoltées grâce à ces différentes approches. L'étape suivante concerne l'analyse de données issues d'études menées récemment sur des échantillons représentatifs de la population au Luxembourg, afin de fournir des données objectives pour orienter la politique au niveau national et international.

- **Fournir une assistance dans l'implémentation de programmes de prévention des blessures sportives et de recommandations issues de la recherche scientifique**

Le LRMS a développé de nouvelles approches pour étudier les blessures dans le sport au Luxembourg, dont une étude des blessures dans la catégorie U17 de la Fédération Luxembourgeoise de Handball, ainsi qu'une base de données des blessures sportives constatées lors des examens médicaux des athlètes de certaines fédérations. D'autre part, le LRMS a mis au point un concept d'analyse biomécanique de la course à pied sur tapis roulant, en collaboration avec le corps médical de la Clinique d'Eich. Finalement, le LRMS a contribué à la diffusion des connaissances par la présentation de ces études dans différents organes, l'organisation de plusieurs conférences tout au long de l'année et la publication d'articles de vulgarisation.

- **Maintenance et développement de la plateforme TIPPS à disposition des fédérations et pratiquants sportifs au Luxembourg**

Les nouvelles fonctionnalités de la plateforme TIPPS (Training and Injury Prevention Platform for Sports) ont été présentées lors des conférences nationales et internationales. Un nouvel « Index-Santé » a été mis en place, grâce auquel un utilisateur peut vérifier dans quelle mesure il/elle atteint les recommandations internationales préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en termes d'activités physiques et sportives réalisées. La plateforme est utilisée par environ 140 athlètes, qui rapportent en moyenne 2.500 sessions par mois.

La convention avec le Centre Hospitalier (CHL)

Dans le cadre de cette convention, 3 médecins spécialistes (en orthopédie et médecine interne) travaillent à raison d'une demi-journée par semaine chacun au sein du service médico-sportif pour surveiller la santé des élèves du Sportlycée. L'équipe a été renforcée par 2 infirmières. Elles sont présentes à tour de rôle tous les matins de la semaine pendant 3 heures.

Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, 199 contrôles (198 contrôles négatifs et un contrôle positif) ont été effectués par l'Agence Luxembourgeoise Antidopage (ALAD) en 2016, dont 133 hommes et 66 femmes. Parmi ceux-ci, 101 ont été contrôlés en compétition, 53 ont été contrôlés de façon inopinée en compétition et 45 hors compétition. 29 prélèvements sanguins ont été réalisés en 2016.

Comme par le passé, un certain nombre de conférences, workshops et cours portant sur l'éducation, l'information et la prévention en matière de lutte antidopage ont été organisés pour les différents groupes cibles.

La bonne collaboration avec les responsables de la douane, des services de police, du parquet et du Ministère de la Santé a été poursuivie au courant de l'année.

En 2016, l'ALAD a de nouveau pu obtenir sa certification ISO 9001:2008 pour les domaines suivants : planification et réalisation des contrôles, gestion des résultats, mesures de prévention et éducation.

Les contacts internationaux

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve, Bruxelles et Sarrebruck ont été continués.

LES BASES NAUTIQUES

Lultzhausen

La base nautique Lultzhausen permet à des classes scolaires et des groupes de jeunes de découvrir des sports nautiques et de plein air.

Des stages pour classes scolaires et groupes de jeunes ont été proposés dans les disciplines canoë, geocaching, kayak, stand up paddling, voile, vtt, course d'orientation, radeau et escalade.

Pendant l'année scolaire 2015/16, le centre a accueilli 109 classes de l'enseignement fondamental (20) et secondaire (89) et 78 groupes de jeunes avec un total de 4.775 participants uniques.

53 élèves de classes à projet de 7^e du Lycée du Nord ont utilisé la base nautique pendant trois jours chaque semaine.

A ces activités régulières s'ajoutent : la « Nuit du Sport » (62 participants), des stages de voile organisés en collaboration avec le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg (64 participants), régates « Sailing schools » en partenariat avec GLCR (96 participants), « Move together » et « Art together » pour jeunes avec handicap et jeunes valides avec l'asbl COOPERATIONS de Wiltz (6 stages, 67 participants), « Natur & Sport erliewen » avec l'Administration de la nature et de la forêt.

La base nautique a organisé des activités sportives dans le cadre d'événements dans la région : festival « Koll an Aktioun », « Wasserfest » et « Weekend du bois ».

Des formations pour animateurs spécialisés ont été réalisées en collaboration avec l'ENEPS dans les disciplines de sports nautiques, vtt et escalade en salle. Au total 61 personnes ont participé à 8 formations.

Liefrange

Le YCL dispose de locaux très bien adaptés à ses besoins, rénovés depuis un certain temps et estimés à leur juste valeur par les sportifs venus de l'étranger pour participer aux événements organisés par le club au cours de l'année. Le YCL s'efforce d'entretenir au mieux cette infrastructure et d'y apporter quelques menues améliorations au fil du temps.

Les événements organisés au cours de la saison 2016 ont connu des fortunes diverses : régates classiques du début de saison, qu'il s'agissait de dériveurs solitaires « OK- Jolle » ou bien de dériveurs doubles « Ponant », ou bien encore la « Coupe de la Grande Région », ont été un succès franc, avec une participation d'un certain nombre de voiliers venus de nos pays voisins, voire de pays nettement plus lointains (Pologne!). Ce succès, dû en grande partie aux bons contacts que certains des membres de l'YCL ont établis avec des clubs étrangers, encourage le club à continuer sur cette voie.

D'autres régates, plus typées « loisir », ont accueilli un nombre de participants plus modeste. C'est pourquoi le YCL avait pris la décision de faire courir ces régates à tout type de dériveur, en incluant un handicap (Yard stick) pour pouvoir comparer les résultats obtenus.

Certaines classes ont des membres actifs à l'étranger : OK-Jolle, Finn, 505, Skiff sont à citer parmi celles qui ont fait le plus de déplacements à l'étranger pour obtenir, pour certains équipages, des résultats très honorables.

L'école de voile pour jeunes, une collaboration avec le SNJ, a rencontré le succès franc qu'elle a l'habitude de connaître. En effet, pour confirmer ces dires, il faut noter que les deux semaines pour la saison 2017 affichent déjà « complet ». A croire que de nombreux participants de 2016 se sont donné le mot pour se réinscrire dès que possible pour la saison prochaine.

Les 6 stages pour adultes, organisés certains weekends à la demande des intéressés, ont connu des fortunes diverses en raison de la météo respectivement de la qualité d'eau.

Le YCL a également participé à la « Nuit des sports » qui fut un succès ; seul bémol : un orage a mis fin prématurément à toute activité sur le plan d'eau.

La fin de la saison a été moins glorieuse : la présence massive de cyanobactéries a obligé le YCL d'annuler bon nombre d'événements encore inscrits au calendrier sportif ainsi que d'annuler les 3 stages adultes prévus à ce moment.

L'ÉQUIPEMENT SPORTIF

Le huitième programme quinquennal

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner, à partir du 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2007, la réalisation d'un 8^e programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les 7 dotations suivantes :

Exercice 2003 :	18.000.000 €
Exercice 2004 :	18.000.000 €
Exercice 2005 :	20.000.000 €
Exercice 2006 :	16.000.000 €
Exercice 2007 :	16.000.000 €
Exercice 2008 :	10.500.000 €
Exercice 2009 :	11.500.000 €

Compte tenu du déroulement du 8^e programme, l'enveloppe financière globale a été réduite à 110.000.000 €. Quatre listes de projets à subventionner dans le cadre dudit programme ont été établies par les règlements grand-ducaux respectifs des 4 avril 2003, 6 décembre 2004, 1^{er} septembre 2006 et 6 décembre 2007.

Des 96 installations (dont 7 projets d'intérêt national) inscrites sur ces listes, 91 projets sont en service. Un projet reste actuellement dans sa phase finale, il s'agit en l'occurrence du stade d'eaux vives à Diekirch, qui a été inauguré le 22 avril 2016 et qui sera mis en service au courant de l'année 2017. Trois autres projets ont été abandonnés et un dernier reste actuellement au stade de la planification, à savoir celui d'une piste cycliste couverte ou vélodrome.

La réalisation dudit vélodrome avait été approuvée par règlement grand-ducal du 1^{er} septembre 2006 établissant la 3^e partie de projets à subventionner dans le cadre du 8^e programme quinquennal puis reconfirmée au programme gouvernemental de la dernière législature. Sa construction avait été finalement reportée au-delà de 2012 par décision du Conseil de Gouvernement du 30 avril 2010, les travaux préparatoires devant continuer entretemps en concertation notamment avec plusieurs autres ministères concernés et la Commune de Mondorf, seule candidate à son implantation selon les critères prédéfinis.

A ce stade, il est prévu d'intégrer le vélodrome dans un projet INTERREG de plus grande envergure qui inclura la construction d'un lycée et d'autres infrastructures. Pour réduire les coûts de construction, l'accent est mis sur la recherche et la réalisation de synergies.

Le neuvième programme quinquennal

Par la loi du 19 décembre 2008, le Gouvernement a été autorisé à subventionner, à partir du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2012, la réalisation d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 90.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté jusqu'à cette date par les 8 dotations suivantes :

Exercice 2008 :	5.000.000 €
Exercice 2009 :	5.000.000 €
Exercice 2010 :	16.480.800 €
Exercice 2011 :	16.500.000 €

Exercice 2012 :	14.000.000 €
Exercice 2013 :	10.500.000 €
Exercice 2014 :	9.500.000 €
Exercice 2015 :	10.000.000 €
Exercice 2016 :	3.009.200 €

Pour l'exercice 2017, il est prévu d'alimenter le fonds avec une 10^e dotation de 10.000 € pour atteindre l'enveloppe globale de 90 millions d'euros. Les alimentations dépassent donc de cinq années la période visée par le programme de réalisation.

Le programme s'adresse à quelque 29 communes, 2 syndicats intercommunaux ainsi qu'à 6 fédérations sportives, dont 4 en partenariat avec des communes, et vise notamment la réalisation nouvelle de :

- 8 centres sportifs,
- 6 halls multisports,
- 5 halls des sports,
- 1 terrain des sports,
- 3 équipements de football,
- 18 terrains multisports,
- 1 piscine couverte,
- 1 centre de tennis de plein air,
- 1 hall de tennis ;

6 installations à caractère national, en l'occurrence :

- 1 centre d'entraînement de football,
- 1 hall pour l'escrime,
- 1 stand de tir aux armes sportives,
- 1 installation aéronautique,
- 1 installation de ski nautique,
- 1 installation de moto-cross.

Une 1^{ère} liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par le règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 et une 2^e liste de projets par le règlement grand-ducal du 28 juillet 2011.

Des 49 installations (dont 6 projets d'intérêt national) inscrites sur ces listes, 3 projets ont été abandonnés ou reportés. Les autres projets sont déjà en service ou en voie de réalisation.

Le dixième programme quinquennal

Par la loi du 11 février 2014, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2017 la réalisation d'un dixième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 100.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre du dixième programme d'équipement sportif et pour le financement de la création d'une banque de données sur les infrastructures, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté jusqu'à cette date de la façon suivante :

Exercice 2013 :	500.000 €
Exercice 2014 :	6.500.000 €
Exercice 2015 :	15.200.000 €
Exercice 2016 :	19.800.000 €

Pour l'exercice 2017, il est prévu d'alimenter le fonds avec une 5^e dotation de 19.791.000 €.

Une 1^{ère} liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par le règlement grand-ducal du 4 juillet 2014. Le programme prévisionnel de la 1^{ère} liste s'adresse à quelque 20 communes et à une fédération sportive et vise en gros la réalisation de :

- 2 centres sportifs,
- 4 halls multisports,
- 5 halls des sports,
- 1 salle des sports,
- 2 piscines scolaires,
- 1 piscine extérieure,
- 3 terrains de football (dont 1 avec dépôt),
- 1 vestiaire pour le football,
- 10 mini stades ;

4 installations à caractère national, en l'occurrence :

- 1 centre de karaté,
- 1 stade national de football,
- 1 hangar pour aviron,
- 1 centre d'escalade et un skate-park.

Une 2^e liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par le règlement grand-ducal du 14 décembre 2016. L'enveloppe financière est entièrement engagée de par cette 2^e liste de projets. Le programme prévisionnel de la 2^e liste s'adresse à quelque 14 communes et vise en gros la réalisation de :

- 2 halls de tennis,
- 1 hall des sports,
- 2 halls multisports,
- 7 halls multisports,
- 3 vestiaires pour le football.

Le programme SAPS (simplification administrative du processus de subventionnement)

Depuis le mois d'octobre 2015, les demandes d'avis et de subsides pour les différents projets d'infrastructures sportives peuvent être introduites via le programme SAPS.

Le programme SAPS vise à optimiser les processus et la manière dont les demandes de subventionnement sont traitées informatiquement depuis l'ouverture du dossier de demande, sa validation, ainsi que la liquidation des fonds jusqu'à sa clôture.

La banque de données permet aussi le « benchmarking » des différents projets et de réaliser avec la même enveloppe financière un nombre plus élevé d'infrastructures sportives.

La loi du 8^e programme stipule dans son article 5 que la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovation d'installations sportives en place. Les lois des 9^e et 10^e programmes reconduisent cette base légale.

L'article 2 de la loi sur le 10^e programme quinquennal stipule que les projets de rénovation de grande envergure sont à reprendre sur une liste arrêtée par règlement grand-ducal. Le seuil à partir duquel un projet de rénovation est considéré comme étant « de grande envergure » est également fixé par règlement grand-ducal. Ce seuil peut varier selon le type d'équipement sportif.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre des rénovations et améliorations, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les dotations suivantes :

Exercice 2003 :	3.000.000 €
Exercice 2004 :	3.000.000 €
Exercice 2005 :	3.500.000 €
Exercice 2006 :	3.500.000 €
Exercice 2007 :	3.500.000 €
Exercice 2008 :	3.500.000 €
Exercice 2009 :	3.500.000 €
Exercice 2010 :	3.500.000 €
Exercice 2011 :	5.000.000 €
Exercice 2012 :	3.500.000 €
Exercice 2013 :	4.000.000 €
Exercice 2014 :	4.000.000 €
Exercice 2015 :	4.000.000 €
Exercice 2016 :	4.000.000 €

Pour l'exercice 2017, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 4.500.000 €

Depuis 2003, 282 projets de rénovation ont pu être subventionnés grâce à ces dotations annuelles, dont :

- 109 installations de football,
- 62 halls sportifs,
- 28 installations de tennis,
- 17 piscines couvertes,
- 10 terrains multisports,
- 9 stades d'athlétisme,
- 7 pistes pumtrack pour VTT,
- 7 piscines en plein air,
- 3 stands de tir aux armes sportives,
- 4 pistes inline-skating,
- 2 terrains d'aviation,
- 3 patinoires,
- 4 boulodromes,
- 2 installations de plongée,
- 1 salle de tennis de table,
- 1 installation équestre,
- 1 salle de judo,
- 2 pistes de moto-cross,
- 1 installation de ski-nautique,
- 3 installation de Golf,
- 1 terrain de beach-volley,
- 2 pistes de pétanque,
- 3 parcours fitness outdoor.

L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

Le stade multisports

Considérant l'avant-projet de construction d'un nouveau stade national de football à la Cloche d'Or et de la disparition future de la piste d'athlétisme au stade Josy Barthel, il est prévu que les installations d'athlétisme de l'INS verront une remise en état globale, ainsi que des travaux de modernisation et d'extension.

La salle de sports

Afin de remédier aux besoins en installations sportives du Sportlycée, il est envisagé de construire une salle de sports de 33m sur 18m, à intégrer dans l'infrastructure sportive existante de l'INS.

Les autres infrastructures

Ont été aménagés derrière le hall des sports trois terrains de beach-volley qui avaient été supprimés dans l'intérêt de la construction du Sportlycée. Un terrain multisports et des agrès de gymnastique outdoor sont encore à aménager.

Les statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

Résultats d'exploitation 2016

Recettes : 122.010 €

Frais de fonctionnement courants (sans frais d'énergie courants) : 316.320 €

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 39 %

Service logement-restauration

En 2016, le Service logement-restauration a connu :

NUITEES	PETITS-DEJEUNERS	REPAS CHAUDS
4.710	3.577	42.389

A ces chiffres il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que des repas légers servis avant les entraînements.

Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence : 600 heures

Salle du Conseil Supérieur : 800 heures

Installations sportives

Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraînements	Stages	Compétitions	Cours de formation	Total
Salle multisports	1.520	400	50	260	2.230
Salle de gymnastique	1.400	400	/	/	1.800
Salle de judo	1.300	120	/	/	1.420
Salle de musculation	1.000	/	/	/	1.000
Terrain de football	300	200	/	40	540
Installations d'athlétisme	500	/	10	/	510
Terrain polyvalent	300	/	/	/	300
Beach-Volley	300	/	20	/	320
Salle de fitness	800	/	/	/	800
Totaux :	7.420	1.120	80	300	8.920

L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS – ENEPS

Les formations des cadres techniques des fédérations sportives

En 2016 l'ENEPS a organisé en collaboration avec 12 fédérations sportives des formations dans le domaine des entraîneurs et moniteurs. Quant aux cours pour juges et arbitres 9 fédérations ont introduit des demandes de formations.

Toutes formations confondues (formations initiales pour entraîneurs, préformations, moniteurs et juges arbitres, formations continues), le nombre total des formations s'élève à 72 unités (855 candidats).

Les cycles ou modules de formation se répartissent comme suit :

A. Formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	12
Moyen	4
Supérieur	3

B. Formations pour entraîneurs

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Entraîneurs C (NQF 3)	9
Entraîneurs B (NQF 4)	4
Entraîneurs A (NQF 5)	2

C. Organisation de modules pour animateurs « sportifs »

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Kids	8
Seniors / Health Coach	4
Plein air	8
Fitness	7

D. Organisation de formations continues

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Arbitres	2
Entraîneurs / moniteurs	5
Cadres administratifs	3
Communication dans le groupe	2

Modules de formation généraux pluridisciplinaires

Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (1)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (2)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (3)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (4)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Moyen (1)
Premiers secours 1	
Premiers secours 2	
Premiers secours 3	
Premiers secours 4	

Formation pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'athlétisme	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres karaté : kata	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de karaté : kumité	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres karaté : kata	Moyen
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de karaté : kumité	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de basket-ball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de basket-ball	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de football	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de football	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de football	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Arbitres de handball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Arbitres de handball	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de gymnastique féminine	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de gymnastique rythmique	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Juge /arbitre de tennis	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Juge /arbitre de tennis	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Triathlon	Juge /arbitre de triathlon	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de table	Arbitre de tennis de table	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de table	Arbitre de tennis de table	Supérieur

Formation pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Entraîneurs C de basket-ball
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Entraîneurs B de basket-ball
Fédération Luxembourgeoise d'Escalade et de Randonnée Alpestre	Entraîneurs C d'escalade sur mur artificiel
Fédération Luxembourgeoise de football	Entraîneurs C de football 1
Fédération Luxembourgeoise de football	Entraîneurs C de football 2
Fédération Luxembourgeoise de football	Entraîneurs B de football
Fédération Luxembourgeoise de football	Entraîneurs A de football
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Entraîneurs C de gymnastique
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Entraîneurs C de handball
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Entraîneurs A de handball
Fédération Luxembourgeoise de Volleyball	Entraîneurs C de volleyball
Fédération Luxembourgeoise des arts martiaux	Entraîneurs C de karaté
Fédération Luxembourgeoise des arts martiaux	Entraîneurs B de karaté
Fédération Luxembourgeoise des arts martiaux	Entraîneurs B de taekwondo
Fédération Luxembourgeoise d' Athlétisme	Entraîneurs C d'athlétisme

Formation pour animateurs « sportifs » / Préformation

Handball for Kids	Animateur polyvalent	Initiation
Tennis for Kids	Animateurs	Initiation
Kinderfußball	Animateurs	Initiation (4x)
Tennis de table	Animateurs	Initiation
Kids cyclisme	Animateurs	Initiation

Formation pour moniteurs de sport-loisir

Module moniteurs de plein air	Animateur de vtt	NQF 1
Module moniteurs de plein air	Animateur de kayak	NQF 1
Module moniteurs de plein air	Animateur de stand up paddling	NQF 1
Module moniteurs de plein air	Animateur de kayak sur eaux vives	NQF 2
Module moniteurs de plein air	Animateur voile	NQF 1
Module moniteurs de plein air	Animateur de « Hochseilgarten »	NQF 1
Module moniteurs de plein air	Animateur d'escalade sur mur artificiel	NQF 1
Module moniteurs de plein air	Animateur d'escalade sur mur artificiel	NQF 1
Module moniteur Fitness	Animateur de « Indoor cycling »	NQF 1
Module moniteur Fitness	Animateur de renforcement musculaire, session 1	NQF 1
Module moniteur Fitness	Animateur de renforcement musculaire, session 1	NQF 1
Module moniteur Fitness	Animateur de Kettelbell	NQF 1
Module moniteur Fitness	Animateur de Fitness	NQF 1
Module Kettlebel « avancés »	Animateur de Fitness	NQF 2
Module moniteur « Seniors / Health »	Animateur de Pilates	NQF 1
Module moniteur « Seniors / Health »	Animateur de Nordic Walking	NQF 1
Module Pilates « débutants »	Animateur de Pilates	NQF 1
Module Pilates « avancés »	Animateur de Pilates	NQF 2
Module Rückenschule	Animateur « Rückenschule »	NQF 1

Formations continues

Fédération Luxembourgeoise de Football : arbitres « A » de football
Fédération Luxembourgeoise de Football : entraîneurs « A » de football
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique : juges de gymnastique féminine

La formation continue en collaboration avec le SCRIPT / IFEN

L'action « Kanner staark maachen »

L'ENEPS a collaboré avec la « Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung » dans le domaine de la prévention primaire contre la toxicomanie. Par une panoplie d'initiatives, l'action « Kanner staark maachen » vise le développement de la personnalité des jeunes sportifs. Par des conférences ou séminaires, l'ENEPS joue un rôle de multiplicateur de ces idées auprès des fédérations sportives luxembourgeoises, de l'encadrement et des jeunes sportifs. Depuis 5 années, en collaboration avec le SCRIPT du Ministère de l'Education Nationale, une formation continue ad hoc est offerte aux enseignants de l'école fondamentale et de l'enseignement post-primaire.

L'ENEPS, en collaboration avec le nouvel Institut de Formation de l'Education Nationale (IFEN), a mis sur pied différentes formations, ceci pour la natation et les motricités générales de base.

Les projets européens

Le Pool interrégional du Sport

L'objectif principal du Pool est la coopération de 6 régions dans tous les domaines du Sport. Par des formations, des échanges d'expériences et la réalisation de projets concrets, le Pool favorise la collaboration interrégionale dans une Europe de plus en plus unie. En décembre 2014, toute la Wallonie est devenue Membre du Pool Interrégional du Sport. Pour les années 2015 et 2016, le directeur de l'ENEPS assume la fonction de Président du Pool.

La communauté germanophone de la Belgique (B), la Wallonie (B), la Sarre (D), la Rhénanie-Palatinat (D), la Lorraine (F) et le Grand-Duché de Luxembourg (L) collaborent dans les domaines de

- la promotion de projets interrégionaux (Tour Fairplay de la Grande Région,...)
- la mise en place de formations continues communes, aussi bien pour le sport-loisir que pour le sport de compétition ;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes ;
- l'échange d'entraîneurs et la coopération des centres de formation ;
- échanges au niveau du sport scolaire ;
- promotion du sport scolaire ;
- mise en place d'un logiciel qui gère et les chargés de cours et les installations de la grande région ;
- projet Interreg afin de mieux pouvoir répondre aux demandes financières des multiples organisations sportives transfrontalières.

En dehors de la grande région, l'ENEPS, comme membre du Pool, travaille activement dans le « Europäisches Netzwerk der Akademien des Sports », qui s'est mis comme objectif la double carrière respectivement la reconnaissance des diplômes.

Le European Qualification Framework (EQF)

L'ENEPS prend part aux réunions de l'Union européenne qui se consacrent à la mise en place de l'EQF / European Qualification Framework. Le directeur de l'ENEPS, avec un collègue de l'ADPES (B) a été chargé de la direction du groupe XP HR (Expert Group Human Resources in Sport), ceci dans le souci de faire avancer ce dossier crucial, qui a été mené à bonne fin en novembre à Malte.

LE SPORTLYCEE

Le Sportlycée et les Centres de Formation

Depuis la création du Sportlycée par la loi du 21 juillet 2012, la coordination des Centres de formation se fait au sein du Sportlycée. Des conventions ont été signées avec 15 fédérations sportives énumérées ci-dessous.

A. Sports individuels

1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique (FLGym)
3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)

B. Sports Collectifs

1. Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
3. Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLA)
4. Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

C. Sports de renvoi

1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)
4. Fédération de Squash Luxembourgeoise (FSL)

D. Sports de combat

1. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Karaté
2. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Judo
3. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Taekwondo

Activités dans le cadre des Centres de Formation

Soucieux d'offrir aux jeunes sportifs de talent une meilleure prise en charge sur le plan sportif, scolaire, médical et psycho-social, le Sportlycée coordonne les projets suivants :

- Suivi scolaire par
 - l'organisation de cours d'appui pour les sportifs/élèves ayant des problèmes scolaires ;
 - la coordination et le soutien d'études surveillées pour quelques fédérations près de leurs infrastructures sportives (INS, CNF – Mondercange ; Internat FLBB-filles Mersch) ;
 - le tutorat/suivi individuel de plusieurs sportifs afin de mieux gérer sport et études.
- Suivi médical et paramédical par
 - des examens médicaux organisés en collaboration avec le service médico-sportif ;
 - la mise à disposition de matériel pour des tests de terrain ;
 - la mise à disposition de deux kinésithérapeutes/préparateur physique dans le contexte du Sportlycée et des Centres de formation.

- Stages d'entraînement
 - Le Sportlycée a coordonné et financé 18 stages d'entraînement des différents Centres de Formation.
 - La FELUBA et la FLBB ont réalisé deux stages à Hosingen. Ces fédérations ont profité d'un soutien financier particulier.
 - Le Sportlycée a organisé et cofinancé un stage d'endurance interfédéral à Gérardmer (France) en novembre regroupant 30 athlètes issus des Centres de formation de la FLA, de la FLTri ainsi que de la FSCL. Un entraîneur de chaque Centre de formation a encadré les jeunes athlètes.

- Transport
 - La dispersion des infrastructures sportives et des lycées nécessite un transport spécifique, plus rapide que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue.
 - Le retour des élèves des différents sites d'entraînement vers le Lycée Technique de Bonnevoie après les entraînements matinaux (mercredi et vendredi de 8.00-9.40hrs) est assuré par le Sportlycée.
 - Le coût pour le transport des élèves en relation avec le nombre de plus en plus élevé de lieux d'entraînement est en hausse permanente et s'élève à 45.350 Euro pour l'année 2016.

- Location d'infrastructures
 - Afin de pouvoir assurer le programme des entraînements spécifiques matinaux du Sportlycée, les halls sportifs près du stade Josy Barthel (route d'Arlon), le hall sportif du Belair, le hall sportif du Rollingergrund, le hall sportif de Beggen, le hall sportif à Dommeldange ainsi que les installations de clubs de tennis des Arquebusiers et du TC Howald ont dû être réservés en supplément des infrastructures sportives de l'INS, du Geesseknäppchen et de la Coque.
 - Le coût pour la location d'infrastructures sportives est en augmentation permanente et s'élève à 9.360 Euro pour l'année 2016.

- Entraînement mental
 - Un entraînement mental des sportifs du Sportlycée ainsi que des Centres de formation fédéraux est proposé par un psychologue spécialisé dans le domaine de la psychologie du sport.

Le nombre d'élèves au Sportlycée

Depuis la rentrée 2016-2017, il y a 335 sportifs inscrits au Sportlycée.

Le financement

L'organisation de la structure du Sportlycée prévoit que le financement se fait moyennant une dotation de la part du ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse pour l'organisation scolaire ainsi que d'une dotation de la part du ministère des sports pour l'organisation du programme sportif.

La dotation de la part du ministère des sports comprend :

- un budget pour les indemnisations des entraîneurs des Centres de Formation ;
- une prise en charge des frais de déplacement autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque et/ou au Campus Geesseknäppchen ou sur d'autres sites, matin et après-midi) ;
- une contribution à des stages organisés dans le cadre de Centres de formation ;
- un budget pour financer l'encadrement médical des élèves du Sportlycée (convention signée entre le Ministère des sports et le CHL).

La coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie

Une coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie, permettant à 25 élèves de participer à 1 respectivement 2 entraînements matinaux dans le cadre du Sportlycée, a été mise en place. Cette coopération s'adresse aux élèves des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique, car ces classes ne font pas partie de l'offre scolaire du Sportlycée.

Un horaire adapté permet à ces élèves de pouvoir participer aux entraînements matinaux. Ainsi les élèves du régime technique du Sportlycée pourront continuer leur carrière scolaire dans un système favorisant la réussite de la double carrière (sport-études) au-delà de la classe de 9^e.

D'COQUE

Malgré la gêne occasionnée par les travaux d'envergure réalisés dans les alentours en 2016 (Tramway, Centrale de cogénération, adaptation de l'électricité au Kirchberg, etc.), la fréquentation du Centre est restée plus ou moins stable avec 654.847 visiteurs se répartissant à parts égales entre le Centre Aquatique et le Centre des Salles.

Les activités

Le sport fédéral et scolaire

70 % des activités sportives de la Coque relèvent d'activités fédérales et scolaires via les 35.000 heures/espaces mis à disposition, les 30 % restants relevant d'activités sportives récréatives ou de sport d'entreprise.

Les demandes de mise à disposition au bénéfice des fédérations sportives luxembourgeoises, que ce soit pour les entraînements ou les manifestations, sont en constante augmentation (nouvelles fédérations, cadres « Jeunes », stages pour jeunes, etc.).

En 2016, les mises à disposition se sont réparties comme suit :

Heures/espaces « Entraînements et réunions Sport Fédéral »	18.739,75
Heures/espaces « Manifestations Sport Fédéral »	9.857,75
Heures/espaces « Sport Scolaire »	11.168
Heures/espaces « Manifestations Scolaires »	1.000
TOTAL	40.765,50

La participation financière de l'Etat couvre le financement à hauteur de +/- 62 % des mises à disposition, le reste étant financé notamment via les recettes commerciales. C'est pourquoi toute réservation excédant le cadre des 35.000 heures/espaces doit en principe être facturée.

A titre exceptionnel en 2016, et dans la mesure où les recettes commerciales de la Coque le permettaient, la mise à disposition de 5.765,50 heures/espaces supplémentaires a pu être prise en charge par le Centre.

Avec près de 2000 visiteurs par jour, la révision des procédures d'accès était indispensable pour garantir la qualité d'accueil des groupes, renforcer la sécurité et clarifier les responsabilités des différents types d'utilisateurs.

Une carte d'accès, établie au nom du groupe, remplace désormais les tickets individuels permettant ainsi à l'entraîneur ou au chargé de cours responsable de n'endosser la responsabilité que des membres faisant effectivement partie de son groupe. L'adaptation de la procédure permet de ne donner accès qu'aux retardataires autorisés sur la base d'une liste nominative.

Concernant les manifestations sportives fédérales, il est à souligner que la location de base comprend notamment la coordination par un chef de projet du CNSC, la mise à disposition d'un technicien responsable assurant la coordination technique, ou encore la mise en place et le ravitaillement des buvettes, la moitié des frais de sécurité de base, ce qui permet de pallier sans frais supplémentaires à un éventuel manque de ressources de la fédération organisatrice.

A côté de cette mise à disposition des espaces et de l'organisation nécessaires au déroulement de la manifestation, les cahiers des charges prévoient de plus en plus souvent des prestations événementielles telles que la mise en place des retransmissions télévisées et du streaming, ou encore l'augmentation de la visibilité des partenaires, respectivement l'organisation de prestations accessoires pour les VIP.

Le consulting et les services afférents peuvent être proposés par la Coque. Le CNSC, dans le cadre de son soutien au mouvement sportif, met à disposition, dans la mesure du possible, le matériel et les équipements spécifiques nécessaires (sous réserve de disponibilité) en contrepartie de prestations publicitaires. Les seuls frais de main-d'œuvre demeurent à la charge des fédérations.

Pour des mises à dispositions et/ou des services spécifiques, le recours à des prestataires de services référencés, comme par exemple pour le système de ticketing, est garant d'une organisation professionnelle. Des « Packages Livestream » ont été élaborés pour offrir des services au meilleur prix aux fédérations.

Les frais supplémentaires inhérents à la scénographie des manifestations sportives sont ainsi réduits au minimum. Ils devraient se trouver compensés, voire largement amortis, par un sponsoring accru de manifestations offrant une grande visibilité au sport luxembourgeois et à ses partenaires.

Des procédures de sécurité renforcées, développées avec la Police Grand-Ducale pour répondre aux impératifs actuels, ont été mises en place. Le surcoût généré par l'augmentation des contrôles est pris en charge par la Coque à hauteur de 50 % dans le cadre de la sécurité générale, les 50 % restants étant à la charge de l'organisateur. Dans la mesure où les frais de sécurité constituent un poste important des dépenses à charge des fédérations et de la Coque, et que celles-ci sont imposées par des circonstances qui perdurent, la question de leur éventuelle prise en charge par les budgets étatiques, selon des modalités à définir, pourrait se poser.

Le sport fédéral et scolaire en quelques chiffres :

Entraînements fédéraux et sport scolaire	
47.094	sportifs aux entraînements
3.544	participants aux réunions et formations organisées par les fédérations
145.505	élèves
Manifestations sportives fédérales et scolaires	
66	manifestations sportives fédérales
31.295	spectateurs
3.720	scolaires participant aux 3 grandes manifestations de sport scolaire

La fédération luxembourgeoise de darts a choisi la Coque pour offrir au 7^e Winmau Luxembourg Open un cadre mieux adapté au succès grandissant de ce tournoi international.

Le sport-loisir

A l'instar des années précédentes, l'offre de sports loisir est élargie avec de nouveaux cours, comme l'aqua-biking.

Afin d'augmenter encore la qualité des prestations, le nombre maximal de participants par cours a été réduit et de nouveaux créneaux ont été ouverts pour répondre à une demande qui continue de croître.

Le concept de Kids Camp, développé par la Coque en 2015, connaît un vif succès. Il permet aux enfants de s'initier ou de se perfectionner dans des disciplines sportives pendant les vacances scolaires.

La deuxième édition du Kids Camp Football a été suivie d'un Kids Camp Escalade. Un Kids Camp Arts Martiaux est programmé pendant les vacances scolaires de Pâques 2017.

L'engouement des enfants pour le mur d'escalade est à souligner : pour répondre à la demande, les cours sont passés de 2 à 12 en deux ans.

Le sport-loisir en quelques chiffres :

170.467	entrées au Centre Aquatique
27.369	entrées au Centre de Détente
8.984	entrées Fitness
7.857	entrées Mur d'escalade
29.106	participants aux cours sportifs
2.222	anniversaires enfants
4.454	participants au sport en groupe (clubs, associations, ...)
460	participants aux stages sportifs commerciaux

Les activités business et les grandes manifestations

Le secteur « Business » accuse un recul de près de 10 % dû principalement, selon les clients, au manque de places de stationnement aux alentours immédiats de la Coque, aggravé par la suppression des emplacements le long du boulevard Kennedy. Dans une moindre mesure, les effets se font également sentir sur les spectateurs des grandes manifestations.

9.863	Participants aux activités de sport d'entreprise
6.016	Participants aux conférences

24.068 spectateurs se sont répartis sur 18 grandes manifestations parmi lesquelles :

- le 11^e Relais pour la Vie
- le 2^e Business Run
- le 2^e Salon Top Sport
- le traditionnel Family Day
- la 5^e Night of the Proms

Pour la première fois cette année, sportspress.lu a confié l'organisation de l'« Awards Night » à la Coque. Cette grande soirée de gala a permis de réunir 840 convives dans l'Arena. Les remises de prix ont été ponctuées d'animations sportives et culturelles, suivies d'un programme after-show.

Vu la demande croissante d'espaces par les fédérations, il importe de trouver des alternatives aux manifestations d'envergure qui mobilisent l'Arena ou le Gymnase.

Les « Exclusive Events@d'Coque » sont des soirées culturelles thématiques qui n'impactent ni le sport scolaire ni le sport fédéral puisqu'elles se déroulent en principe à l'Amphithéâtre.

L'Horeca et les stages

La restauration demeure un excellent moyen de faire connaître la Coque et ses activités à une clientèle travaillant aux alentours.

Le *revenue management* mis en place pour optimiser l'occupation de l'hôtel a permis de maintenir sans augmentation les conditions tarifaires avantageuses accordées aux fédérations sportives luxembourgeoises.

La restauration et l'hôtellerie sont des activités accessoires indissociables des stages sportifs et de sparring. A l'instar des espaces sportifs, les recettes générées par la clientèle privée permettent d'offrir des tarifs préférentiels aux fédérations sportives luxembourgeoises tant sur le catering que sur les stages, mais aussi aux clubs sportifs luxembourgeois et fédérations sportives étrangères qui sont accueillis en fonction des disponibilités laissées par le sport fédéral prioritaire.

Les travaux et investissements

Le Fonds d'Entretien et de Rénovation (FER) accordé à l'Administration des Bâtiments Publics pour faire face aux indispensables travaux de rénovation et de mise en conformité du Centre Aquatique exploité depuis 35 ans, et du Centre des Salles exploité depuis 15 ans, s'est avéré insuffisant pour couvrir les coûts qui incombent à l'Etat propriétaire.

C'est pourquoi le CNSC a proposé de prendre en charge, à titre exceptionnel, la rénovation des sols de la salle de tennis de table et de l'espace polyvalent.

Les travaux – pourtant urgents – de rénovation du Centre Aquatique ont dû encore être différés. En été 2017, le bassin d'initiation sera rénové par la pose d'un bassin en inox, les plages seront étanchéifiées, et les vestiaires collectifs du sous-sol seront refaits à neuf.

Ces travaux de grande envergure nécessiteront une fermeture de 3 mois du Centre Aquatique, du Centre de Détente, du Fitness et du restaurant la Perla. Dès le 2 octobre 2017, le Centre Aquatique rouvrira ses portes et les groupes seront accueillis dans des vestiaires provisoires. Le Centre de Détente demeurera fermé le matin afin de permettre les travaux de parachèvement des vestiaires collectifs, se trouvant en-dessous des installations du Centre de détente, qui seront terminés mi-avril 2018.

Il est sursis au projet de High Performance Training and Recovery Center (HTPRC), ainsi qu'à la rénovation du Centre de Détente afin de permettre à l'Etat propriétaire de procéder à l'ensemble des travaux et mises en conformité. Les travaux afférents devront être parfaitement coordonnés afin de minimiser la fermeture indispensable mais aussi pour permettre aux athlètes de bénéficier le plus rapidement possible des installations dans le cadre de leur préparation pour les Jeux olympiques de Tokyo en 2020.

Le CNSC avait déjà signalé à l'Etat propriétaire d'autres rénovations nécessaires, à l'instar du parvis de l'entrée principale Boulevard Kennedy et le remplacement des portes extérieures.

Entretemps, l'éclairage des bassins au Centre Aquatique, en service depuis 1982, pour lequel les pièces de rechange ne sont plus disponibles, ne répond plus ni aux normes de sécurité, ni aux spécifications des règlements de la FINA pour les compétitions internationales, ni aux cahiers des charges techniques des manifestations.

Au Gymnase et à l'Arena l'éclairage ne répond plus aux spécifications des règlements fédéraux.

La piste d'athlétisme présente des bosses plus ou moins prononcées au terme de 14 années d'utilisation quotidienne. Sa rénovation doit être l'occasion d'adapter ses caractéristiques aux besoins effectifs actuels, notamment en renforçant sa structure pour permettre le passage des

engins de montage/démontage et supporter le poids des installations nécessaires lors des manifestations sportives (tribunes, etc.).

L'Administration des Bâtiments Publics a été saisie de ces problématiques qui sont à l'étude.

La Coque elle-même a investi également dans les économies d'énergie, notamment au Centre Aquatique avec le remplacement des pompes de circulation et la sécurisation par l'extension du contrôle d'accès centralisé à l'ensemble du site est en cours.

L'adaptation et la sécurisation des flux dans le hall d'entrée est également à l'étude, notamment pour tenir compte de l'impact de la desserte de la Coque par le tramway.

Conclusion

L'année 2017 s'annonce d'ores et déjà comme une année difficile, dans la mesure où il faudra gérer au mieux la fermeture prolongée pour travaux, ce qui n'est pas sans conséquence sur les recettes d'exploitation, la gestion du personnel et d'une façon générale la continuation du modèle de financement de la Coque.

A l'instar de l'aménagement des horaires d'ouverture du Centre de Détente, tout sera mis en œuvre pour limiter la fermeture et l'indisponibilité des services/espaces à leur stricte nécessité. Il est donc indispensable que le planning soit respecté à la lettre par tous les intervenants.

Le nombre de visiteurs pâtit du manque de places de stationnement. Le parking Coque 2 (rue Erasme) devait à l'époque de sa construction constituer une solution à l'insuffisance des possibilités de stationnement offertes par le parking Coque 1. C'est au demeurant pour cette raison que le Conseil d'administration avait autorisé l'utilisation de la marque commerciale « Coque » moyennant des accords tarifaires négociés pour les usagers de la Coque. Or il s'avère que les places ont été louées au fil du temps à des entreprises privées au bénéfice de leurs salariés ou dans le cadre de leur future implantation. Dès lors, ce parking à destination publique n'offre en fait plus qu'un nombre minime de places résiduelles disponibles, l'usage dudit parking ayant été de facto privatisé. Les itératives démarches pour faire valoir un droit à des emplacements à tarifs préférentiels n'ont jamais abouti.

Si cette problématique a privé la Coque de près de 10.000 visiteurs en 2016, il est à noter qu'alors même que le tramway s'affirmera comme un moyen de transport efficace une fois en fonction, il ne saurait répondre à l'impérieuse besoin de stationnement pour :

- les entraîneurs qui amènent du matériel spécifique propre au plan d'entraînement des athlètes d'élites ;
- le handisport en développement et notamment les handbikers ;
- les plongeurs notamment de la Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques et des hommes grenouilles qui amènent leurs bouteilles d'oxygène et équipements ;
- et de façon générale, à tous les sportifs dont la discipline requiert un matériel encombrant. Ce cas concerne notamment la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (perchistes), la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (aïkidokas)... ;
- les parents qui assistent aux cours de bébés nageurs et qui amènent leurs enfants en landaus et poussettes (+ de 200 par semaine essentiellement en fin de journée) ;
- les besoins de la presse sportive ;
- l'ALAD pour les contrôles antidopage, etc.

pour lesquels il demeure indispensable de trouver une solution pérenne et adaptée.

Pour faire face à l'accroissement des demandes pour des mises à disposition au bénéfice du sport scolaire et fédéral, dans le respect du quota de 35.000 heures/espaces sans lequel le modèle de financement de la Coque ne peut pas être garanti, il faudra désormais appliquer à la lettre les modalités pratiques relatives à l'ordre de priorité accordé sur les installations concernées suivant le type d'utilisateur. Cet ordre de priorité doit s'inscrire résolument dans la logique du sport d'élite tant sur le plan individuel que collectif.

LES STATISTIQUES

Fédérations, disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences jeunes	Diri-geants	Juges	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	345	16	361	126	16	142	0	73	37	22	635	29
A.L.P.A.P.S.	251	228	479	0	0	0	128	15	0	54	548	70
Arts martiaux	3 159	2 198	5 357	0	0	0	0	0	0	0	5 357	78
Athlétisme	1 219	832	2 051	299	102	401	1406	187	0	0	2 639	27
Automobilisme	175	15	190	6	3	9	12	22	13	0	234	9
Aviron	1	0	1	50	43	93	0	0	0	0	94	1
Badminton	612	425	1 037	24	9	33	550	17	14	11	1 112	22
Basketball	2 878	1 590	4 468	0	0	0	2904	1451	0	0	5 919	29
Basketball Corporatif	343	15	358	92	8	100	0	0	0	0	458	22
Billard	254	10	264	0	0	0	17	0	0	0	264	19
Boules et pétanques	544	101	645	87	14	101	64	20	17	4	787	18
Boxe	105	14	119	305	40	345	35	17	4	8	493	6
Canoë/Kayak	35	5	40	29	6	35	17	20	4	1	100	6
Cricket	234	30	264	0	0	0	70	0	0	0	264	7
Cyclisme	425	53	478	1 164	128	1 292	275	99	12	3	1 884	36
Danse	12	12	24	50	115	165	8	5	4	7	205	8
Darts	214	21	235	0	0	0	6	0	0	0	235	16
Echecs	651	57	708	0	0	0	172	0	0	0	708	17
Equitation	116	503	619	92	516	608	262	0	0	0	1 227	13
Escalade	54	35	89	375	375	750	77	0	0	0	839	9
Escrime	122	71	193	98	53	151	142	10	0	2	356	5
Football	28 949	2 521	31 470	5 026	741	5 767	15014	1134	228	689	39 288	113
American Football	34	4	38	4	3	7	6	3	3	1	52	2
Football corporatif	1 077	0	1 077	141	0	141	0	115	7	0	1 340	31
Golf	2 257	1 051	3 308	0	0	0	438	0	0	0	3 308	6
Golf sur pistes	36	44	80	58	36	94	8	4	3	2	183	2
Gymnastique	648	2 503	3 151	435	2 820	3 255	2567	254	44	266	6 970	44
Haltéroph/lutte/powerl.	142	4	146	30	5	35	46	7	11	1	200	5
Handball	1 518	686	2 204	0	0	0	1286	564	72	0	2 840	17
Handicapés	65	9	74	58	42	100	0	31	0	16	221	9
Hockey sur gazon (*) (**)	129	49	178	0	0	0	0	0	0	1	179	1
Hockey sur glace	434	18	452	0	0	0	293	42	12	2	508	4
Indiaca	91	98	189	0	0	0	36	3	1	0	193	7
Kickersport (*) (***)	388	14	402	62	10	72	29	(9)	(5)	(3)	474	12
Korfball (*) (****)	30	28	58	0	0	0	0	0	0	0	58	0
Lasel (*)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lasep (*)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marche populaire	1 580	1 796	3 376	0	0	0	219	0	0	0	3 376	50
Moto-cyclisme	85	2	87	70	3	73	10	1	0	0	161	13
Natation/sauvetage	419	318	737	560	516	1 076	516	207	73	100	2 193	13
Pêche sportive	1 399	239	1 638	218	48	266	187	540	81	79	2 604	68
Quilles	2 762	356	3 118	0	0	0	40	0	7	7	3 132	304
Rugby	692	69	761	152	5	157	529	14	7	80	1 019	3
Ski	124	46	170	122	42	164	103	60	0	0	394	8
Ski nautique	16	3	19	219	116	335	5	15	2	0	371	9
Sports de glace	65	71	136	31	221	252	0	31	1	6	426	5
Sports santé	0	0	0	428	151	579	0	90	0	0	669	1
Sports sub-aquatiques	0	0	0	450	208	658	0	0	0	71	729	18
Squash	226	29	255	31	2	33	17	2	4	1	295	12
Tennis	3 658	1 586	5 244	6 700	3 550	10 250	1959	162	88	78	15 822	51
Tennis de table	2678	705	3 383	426	239	665	1444	390	52	132	4 622	85
Tir à l'arc	307	108	415	0	0	0	117	10	0	0	425	11
Tir aux armes sportives	3 910	411	4 321	0	0	0	69	1	0	0	4 322	22
Triathlon	402	132	534	3	0	3	118	22	8	2	569	11
Voile	75	14	89	0	0	0	0	0	0	0	89	3
Volleyball	618	870	1 488	128	73	201	515	1169	86	50	2 994	25
Totaux: 56 fédérations	66 563	20 015	86 578	18 149	10 259	28 408	31 713	6 807	895	1 696	124 384	1 412

Le nombre de licences Jeunes est déjà compris dans le total des licenciés actifs compétiteurs et loisirs

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

(*) Ces disciplines n'ont pas introduit de données ou de façon lacunaire

(**) Données datant de 2009, (***) de 2015 et (****) de 2012)

Les membres des mouvements guides et scouts sont à ajouter au total.